

États financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Rapport de la direction

La préparation du rapport annuel, y compris les états financiers consolidés et le rapport de gestion, incombe à la direction de la société. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. Lorsqu'il existe d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle considère les plus appropriées dans les circonstances. Les informations significatives sur les méthodes comptables figurent à la note 4 des états financiers consolidés. Certains montants présentés dans les états financiers sont fondés sur des estimations et des jugements relatifs à des questions non résolues avant la fin de l'exercice. La direction est responsable de l'intégrité de l'information présentée dans les états financiers. L'information financière figurant ailleurs dans le présent rapport annuel a été préparée par la direction et est conforme à l'information figurant dans les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités et doit fournir l'approbation finale des états financiers consolidés annuels. Le conseil a désigné un comité d'audit et des risques, formé de quatre administrateurs, dont aucun n'est dirigeant ni employé de la société ou de ses filiales. Le comité d'audit et des risques se réunit au moins quatre fois l'an pour s'acquitter des responsabilités décrites dans un mandat rédigé par le conseil d'administration. Le comité d'audit et des risques rencontre la direction et les auditeurs externes pour s'assurer qu'ils s'acquittent adéquatement de leurs responsabilités, examinent les états financiers consolidés, le rapport de gestion et le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, et se penchent sur d'autres questions d'audit et de comptabilité. Le comité d'audit et des risques a examiné les états financiers consolidés audités avec la direction et discuté de la qualité des principes comptables suivis et des jugements importants touchant les états financiers consolidés. Le comité d'audit et des risques a discuté avec les auditeurs externes de leur appréciation de la qualité de ces principes et des jugements susmentionnés. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été examinés par le comité d'audit et des risques et approuvés par le conseil d'administration de Stantec Inc.

Les états financiers consolidés ont été examinés par les auditeurs des actionnaires, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés. Le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant décrit la nature de son examen et de son opinion sur les états financiers consolidés de la société. Les auditeurs externes ont entièrement accès au comité d'audit et des risques sans aucune restriction, en présence ou en l'absence de la direction.



Gord Johnston
Le président et chef de la direction
Le 28 février 2024



Theresa Jang
La première vice-présidente et chef de la direction des finances
Le 28 février 2024

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un système adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société est un processus visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins externes selon les normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. La direction a effectué une évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'après le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre de 2013).

D'après cette évaluation, la direction a conclu que le système de contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2023. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui a audité les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, a aussi publié un rapport sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

Comme le permettent les directives publiées par la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis, l'évaluation par la direction des conclusions sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière excluait les contrôles internes d'Environmental Systems Design, Inc. (ESD), qui figurent dans les états financiers consolidés de 2023 de la société, car elles ont été acquises en 2023 par la société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. L'ensemble des actifs acquis d'ESD représentent 0,7 % du total de l'actif de la société au 31 décembre 2023 et les produits des activités ordinaires bruts dégagés à compter des dates d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2023 représentent 1,1 % des produits des activités ordinaires bruts de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.



Gord Johnston
Le président et chef de la direction
Le 28 février 2024



Theresa Jang
La première vice-présidente et chef de la direction des finances
Le 28 février 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Stantec Inc.

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit de l'état consolidé de la situation financière ci-joint de Stantec Inc. et de ses filiales (collectivement, la « société ») aux 31 décembre 2023 et 2022, des états consolidés du résultat net, du résultat global et des capitaux propres et du tableau consolidé des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la société maintient, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction de la société est responsable des présents états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui est présentée dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le « PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants à l'égard de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures visant à évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des informations présentés dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'appréciation des méthodes comptables retenues et des principales estimations établies par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante, l'application de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre de toutes les autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits fournissent une base raisonnable pour fonder nos opinions.

Conformément au rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu Environmental Systems Design, Inc. de son évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, car elle a été acquise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 par la société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La direction a également exclu Environmental Systems Design, Inc. de son audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Environmental Systems Design, Inc. est une filiale en propriété exclusive dont le total des actifs et le total des produits des activités ordinaires, exclus de l'évaluation de la direction et de notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière, représentaient respectivement 0,7 % et 1,1 % des montants connexes présentés dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Définition du contrôle interne à l'égard de l'information financière et limites qui lui sont inhérentes

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés pour donner une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; ii) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur ses états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont des questions découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiquées ou qui doivent être communiquées au comité d'audit et de gestion des risques et qui i) ont trait à des comptes ou à des informations à fournir qui sont importants par rapport aux états financiers consolidés et ii) ont fait appel à des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur celles-ci ni sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

Constatation des produits des activités ordinaires – coûts estimatifs du contrat, pour les contrats à honoraires fixes et à honoraires variables avec plafond

Comme il est indiqué aux notes 4 et 5 des états financiers consolidés, la société comptabilise ses produits tirés des contrats à honoraires fixes et des contrats à honoraires variables avec plafond selon la méthode de l'avancement des travaux, selon laquelle le degré d'avancement est évalué en fonction des coûts engagés à ce jour en pourcentage des coûts estimatifs pour chaque contrat, ce qui nécessite la formulation d'estimations à l'égard des coûts et des produits des contrats. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les produits tirés des contrats à honoraires fixes et des contrats à honoraires variables avec plafond représentent une tranche importante des produits des activités ordinaires bruts de 6 479,6 M\$. Les coûts liés aux contrats comprennent la main-d'œuvre directe, les coûts directs liés aux sous-conseillers et les autres dépenses qui sont recouvrables directement auprès des clients. L'avancement des travaux est régulièrement revu par la direction et les coûts estimatifs pour terminer un contrat sont révisés en fonction des informations disponibles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les coûts estimatifs des contrats sont fondés sur diverses hypothèses qui peuvent entraîner un changement de la rentabilité des contrats d'une période de présentation de l'information financière à une autre, y compris des hypothèses concernant le coût de la main-d'œuvre.

Le principal facteur pris en considération pour notre détermination que la mise en œuvre des procédures relatives à la comptabilisation des produits – coût estimatif du contrat pour les contrats à honoraires fixes et à honoraires variables avec plafond est un élément critique de l'audit est un degré élevé d'efforts de l'auditeur dans la mise en œuvre des procédures et dans l'évaluation des éléments probants liés aux coûts estimatifs du contrat pour les contrats à honoraires fixes et à honoraires variables avec plafond et des diverses hypothèses utilisées par la direction concernant notamment les coûts estimatifs du contrat.

Pour traiter cette question, nous avons mis en œuvre des procédures et évalué les éléments probants en vue de l'expression de notre opinion générale sur les états financiers consolidés. Ces procédures comprenaient des tests de l'efficacité des contrôles liés au processus de comptabilisation des produits, y compris les contrôles sur la détermination des coûts estimatifs des contrats pour les contrats à honoraires fixes et à honoraires variables avec plafond. Ces procédures comprenaient également, entre autres, pour un échantillon de contrats à prix fixe et à honoraires variables avec plafond, i) l'évaluation et le test du processus de la direction pour déterminer les coûts estimatifs des contrats, ce qui comprenait l'analyse des clauses des contrats et d'autres documents appuyant les estimations; ii) le test d'un échantillon de coûts engagés pour des contrats; iii) l'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses liées à l'estimation des coûts de la main-d'œuvre au moyen d'une évaluation de la capacité de la direction à faire une estimation raisonnable des coûts liés aux contrats, fondée sur un rapprochement des coûts réels et des estimations des périodes précédentes pour un échantillon de contrats; et iv) l'évaluation, pour certains contrats, du suivi par la direction de l'avancement des contrats et des coûts estimatifs liés aux contrats en interrogeant le personnel des équipes de projet et en obtenant l'accès aux documents appuyant les estimations réalisées par la direction.

Test de dépréciation visant le goodwill – groupe mondial d'UGT

Comme il est mentionné aux notes 4, 5 et 12 des états financiers consolidés, le solde du goodwill de la société et celui du groupe mondial d'UGT se sont respectivement élevés à 2 384,0 M\$ et à 572,1 M\$ au 31 décembre 2023. La direction effectue un test de dépréciation le 1^{er} octobre de chaque exercice, ou plus fréquemment si des circonstances indiquent la possibilité d'une dépréciation ou d'une acquisition importante entre la date du test de dépréciation annuel et le 31 décembre. La direction compare la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à la valeur comptable, et une perte de valeur est comptabilisée lorsque le résultat de ce calcul est négatif. La direction estime la valeur recouvrable selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, au moyen des informations du marché et du modèle des flux de trésorerie après impôt actualisés. La direction a fait preuve d'un jugement important pour déterminer la valeur recouvrable du groupe mondial d'UGT, posant notamment des hypothèses clés concernant les marges d'exploitation, le taux d'actualisation moyen pondéré et le taux de croissance final.

Les faits suivants nous ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures relatives au test de dépréciation du goodwill du groupe mondial d'UGT constituait une question critique de l'audit : i) la direction a fait preuve d'un jugement important pour déterminer la valeur recouvrable du groupe mondial d'UGT, ii) l'auditeur a utilisé un degré élevé de jugement, d'effort et de subjectivité dans l'exécution des procédures et l'évaluation des hypothèses clés utilisées par la direction concernant les marges d'exploitation, le taux d'actualisation moyen pondéré et le taux de croissance final et iii) les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées.

Pour traiter cette question, nous avons mis en œuvre des procédures et évalué les éléments probants nécessaires à la formulation de notre opinion globale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, l'efficacité des contrôles liés au test de dépréciation du goodwill effectué par la direction a été testée, dont les contrôles relatifs à l'évaluation du groupe mondial d'UGT. Ces procédures ont également consisté, entre autres, à i) tester le processus de la direction pour déterminer la valeur recouvrable, ii) évaluer le caractère approprié des informations du marché et du modèle des flux de trésorerie après impôt actualisés utilisés par la direction, iii) tester l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans le cadre du modèle des flux de trésorerie après impôt actualisés, iv) évaluer le caractère raisonnable des hypothèses clés utilisées par la direction concernant les marges d'exploitation, le taux d'actualisation moyen pondéré et le taux de croissance final et v) réévaluer la sensibilité aux changements dans les informations à fournir sur les hypothèses. L'évaluation des hypothèses de la direction concernant les marges d'exploitation a nécessité d'en évaluer le caractère raisonnable compte tenu i) de la performance actuelle et passée du groupe mondial d'UGT, ii) de la capacité de la direction à estimer de manière raisonnable les flux de trésorerie futurs en comparant les marges d'exploitation courantes et les projections antérieures pour un échantillon de période, iii) de demandes d'informations auprès de la direction du groupe mondial d'UGT et iv) de la cohérence de ces hypothèses avec les éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées nous ont aidé à évaluer i) le caractère approprié des informations du marché et du modèle des flux de trésorerie après impôt actualisés et ii) le caractère raisonnable du taux d'actualisation moyen pondéré et du taux de croissance final.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Edmonton, Canada
Le 28 février 2024

Nous agissons à titre d'auditeur de la société depuis 2021.

États consolidés de la situation financière

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Notes	2023 \$	2022 \$
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	352,9	148,3
Créances clients et autres débiteurs	9	1 063,5	1 028,0
Créances d'exploitation non facturées		623,8	553,4
Actifs sur contrat		88,8	83,9
Impôt sur le résultat à recouvrer		72,6	65,4
Charges payées d'avance		53,8	48,6
Autres actifs	14	17,1	10,2
Total des actifs courants		2 272,5	1 937,8
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	10	267,5	250,7
Actifs loués	11	442,9	470,4
Goodwill	12	2 384,0	2 346,4
Immobilisations incorporelles	13	265,7	320,4
Actif net au titre des prestations définies au profit du personnel	18	72,3	57,4
Actifs d'impôt différé	26	92,6	45,2
Autres actifs	14	279,2	224,6
Total de l'actif		6 076,7	5 652,9
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dette bancaire	16,24	23,6	65,4
Fournisseurs et autres créditeurs	15	818,5	755,7
Obligations locatives	24	101,3	99,0
Produits différés		397,5	327,7
Impôt sur le résultat à payer	26	21,4	25,9
Dette à long terme	16,24	146,7	52,2
Provisions	17	51,7	48,1
Autres passifs	19	55,0	36,0
Total des passifs courants		1 615,7	1 410,0
Passifs non courants			
Obligations locatives	24	477,8	522,4
Dette à long terme	16,24	982,3	1 183,6
Provisions	17	134,8	149,7
Passif net au titre des prestations définies au profit du personnel	18	29,5	32,3
Passifs d'impôt différé	26	24,4	28,2
Autres passifs	19	55,6	40,7
Total du passif		3 320,1	3 366,9
Total des capitaux propres		2 756,6	2 286,0
Total du passif et des capitaux propres		6 076,7	5 652,9

Voir les notes annexes

Au nom du conseil d'administration de Stantec Inc.,



Douglas Ammerman, administrateur



Gord Johnston, administrateur

États consolidés du résultat net

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	2023 \$	2022 \$
Produits des activités ordinaires bruts	28	6 479,6	5 677,2
Moins les frais liés aux sous-conseillers et autres coûts directs		1 413,4	1 220,0
Produits des activités ordinaires, montant net		5 066,2	4 457,2
Charges salariales directes	29	2 321,5	2 039,9
Marge brute		2 744,7	2 417,3
Charges administratives et de marketing	22,24,29,35	1 945,8	1 742,5
Amortissement des immobilisations corporelles	10	59,9	56,8
Amortissement des actifs loués	11	121,7	122,1
Amortissement des immobilisations incorporelles	13	102,0	104,6
Charge d'intérêts et autres charges financières, montant net	27	93,0	73,2
Autres produits	10,11,30	(4,9)	(7,0)
Résultat avant impôt sur le résultat		427,2	325,1
Impôt sur le résultat			
Impôt exigible	26	141,6	121,3
Impôt différé	26	(45,6)	(43,2)
Total de l'impôt sur le résultat		96,0	78,1
Résultat net de l'exercice		331,2	247,0
Résultat par action			
De base	31	2,98	2,23
Dilué	31	2,98	2,22

Voir les notes annexes

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Notes	2023 \$	2022 \$
Résultat net de l'exercice		331,2	247,0
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net au cours de périodes ultérieures :			
Écart de change à la conversion des établissements à l'étranger		(64,0)	126,8
Profit net latent sur les instruments financiers	14,24	5,3	3,0
		(58,7)	129,8
Éléments non reclassés en résultat net :			
Profit à la réévaluation du montant net au titre des prestations définies au profit du personnel	18	7,8	35,5
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt		(50,9)	165,3
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt		280,3	412,3

Voir les notes annexes

États consolidés des capitaux propres

<i>(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions en circulation (note 22)	Capital social (note 22) \$	Surplus d'apport (note 22) \$	Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2021	111 333 479	972,4	10,6	1 043,4	(24,7)	2 001,7
Résultat net				247,0		247,0
Autres éléments du résultat global					165,3	165,3
Total du résultat global				247,0	165,3	412,3
Options sur actions exercées au comptant	561 217	18,0				18,0
Rémunération à base d'actions			(0,8)			(0,8)
Actions rachetées aux termes d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(1 085 676)	(9,6)	(0,1)	(55,6)		(65,3)
Reclassement de la juste valeur d'options sur actions exercées		3,0	(3,0)			—
Dividendes déclarés				(79,9)		(79,9)
Solde au 31 décembre 2022	110 809 020	983,8	6,7	1 154,9	140,6	2 286,0
Résultat net				331,2		331,2
Autres éléments du résultat global					(50,9)	(50,9)
Total du résultat global				331,2	(50,9)	280,3
Options sur actions exercées au comptant	278 561	9,3				9,3
Rémunération à base d'actions			0,4			0,4
Émission d'actions, déduction faite des coûts de transaction	3 108 450	277,8				277,8
Actions rachetées aux termes d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(129 036)	(1,2)	—	(8,8)		(10,0)
Reclassement de la juste valeur d'options sur actions exercées		1,6	(1,6)			—
Dividendes déclarés				(87,2)		(87,2)
Solde au 31 décembre 2023	114 066 995	1 271,3	5,5	1 390,1	89,7	2 756,6

Voir les notes annexes

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Notes	2023 \$	2022 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net		331,2	247,0
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	10	59,9	56,8
Amortissement des actifs loués	11	121,7	122,1
Amortissement des immobilisations incorporelles	13	102,0	104,6
Impôt sur le résultat différé	26	(45,6)	(43,2)
Rémunération à base d'actions	22	60,1	26,0
Provisions	17	27,7	47,3
Autres éléments hors trésorerie		(5,2)	(2,3)
		651,8	558,3
Créances clients et autres débiteurs		(26,5)	(211,7)
Créances d'exploitation non facturées		(71,1)	(134,9)
Actifs sur contrat		(4,9)	(13,7)
Charges payées d'avance		(4,8)	(2,8)
Impôt sur le résultat à recouvrer, montant net		(17,6)	21,1
Fournisseurs et autres créditeurs et autres charges à payer		(54,4)	22,8
Produits différés		72,2	65,2
		(107,1)	(254,0)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		544,7	304,3
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	7	(75,6)	(50,4)
Acquisition de placements détenus au titre des passifs autoassurés	14	(110,4)	(206,2)
Produit de la vente de placements détenus au titre des passifs autoassurés	14	72,8	244,6
Acquisition d'immobilisations incorporelles	10,13	(100,6)	(74,9)
Autres		12,1	13,1
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(201,7)	(73,8)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit net de l'émission de billets de premier rang non garantis et de la facilité de crédit à terme bilatérale	16,32	348,8	—
Remboursement de la facilité de crédit renouvelable, montant net	32	(455,2)	(22,6)
Remboursement des effets à payer et des obligations au titre du financement de logiciels	32	(52,4)	(60,3)
(Remboursement) produit de la dette bancaire, montant net		(42,4)	65,4
Paievements de loyers, montant net	32	(125,0)	(153,7)
Produit de l'émission d'actions, déduction faite des coûts de transaction	22	277,8	—
Rachat d'actions aux fins d'annulation	22	(10,0)	(65,3)
Produit de l'exercice d'options sur actions		9,3	18,0
Versement de dividendes aux actionnaires	22	(84,9)	(78,2)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(134,0)	(296,7)
(Perte) profit de change sur la trésorerie libellée en monnaies étrangères		(4,4)	27,8
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		204,6	(38,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		148,3	186,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	8	352,9	148,3

Voir les notes annexes

**Table des matières
des notes annexes**

Note	Page
1. Renseignements sur la société	F-12
2. Mode de présentation	F-12
3. Périmètre de consolidation	F-12
4. Informations significatives sur les méthodes comptables	F-12
5. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	F-21
6. Prises de position comptables récentes et modifications de méthodes comptables	F-25
7. Acquisitions d'entreprises	F-26
8. Trésorerie et équivalents de trésorerie	F-27
9. Créances clients et autres débiteurs	F-27
10. Immobilisations corporelles	F-28
11. Actifs loués	F-29
12. Goodwill	F-30
13. Immobilisations incorporelles	F-31
14. Autres actifs	F-32
15. Fournisseurs et autres créditeurs	F-33
16. Dette à long terme	F-33
17. Provisions	F-35
18. Régimes à prestations définies du personnel	F-35
19. Autres passifs	F-39
20. Engagements	F-39
21. Éventualités et garanties	F-39
22. Capital social	F-40
23. Évaluations à la juste valeur	F-42
24. Instruments financiers	F-43
25. Gestion du capital	F-46
26. Impôt sur le résultat	F-46
27. Charge d'intérêts et autres charges financières, montant net	F-48
28. Produits des activités ordinaires	F-48
29. Charges de personnel	F-49
30. Autres produits	F-49
31. Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	F-49
32. Renseignements sur les flux de trésorerie	F-50
33. Information relative aux parties liées	F-51
34. Information sectorielle	F-53
35. Crédits d'impôt à l'investissement	F-54
36. Événements postérieurs à la date de clôture	F-54

Notes annexes

1. Renseignements sur la société

La publication des états financiers consolidés de Stantec Inc. (la « société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été autorisée par une résolution du conseil d'administration de la société le 28 février 2024. La société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 23 mars 1984. Ses actions se négocient à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de New York sous le symbole STN. Le siège social de la société est sis au 10220 - 103 Avenue, bureau 300, Edmonton (Alberta). La société est établie au Canada.

La société est un fournisseur de services professionnels complets dans le domaine de l'infrastructure et des installations pour des clients tant du secteur public que du secteur privé. Les services de la société comprennent l'ingénierie, l'architecture, le design d'intérieur, l'architecture paysagère, l'arpentage, les sciences environnementales, la gestion de projet et l'économie de projet, depuis la conception et la planification initiales du projet jusqu'à la conception, l'administration de la construction, la mise en service, l'entretien, le démantèlement et la remise en état.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. Les méthodes comptables adoptées dans les présents états financiers consolidés reposent sur les normes IFRS de comptabilité en vigueur au 31 décembre 2023.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la base du coût historique, à moins d'indication contraire dans les principales méthodes comptables. Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, et tous les montants, y compris les montants en devises, sont arrondis au million près (en millions de dollars), à moins d'indication contraire.

3. Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société, de ses filiales et de ses entités structurées au 31 décembre 2023.

Les filiales et les entités structurées sont intégralement consolidées à partir de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la société en obtient le contrôle, et elles demeurent consolidées jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse. Les états financiers des filiales et des entités structurées sont dressés en date du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022. Tous les soldes intersociétés sont éliminés.

Les coentreprises et les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et les entreprises communes sont comptabilisées par la société qui comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'entreprise commune.

4. Informations significatives sur les méthodes comptables

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements non affectés. Les placements non affectés comprennent les dépôts bancaires à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date de dépôt.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et toute perte de valeur. Le coût comprend le coût de remplacement d'une partie des immobilisations corporelles. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés aux états consolidés du résultat net lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimée des actifs sur une base linéaire comme suit :

Matériel d'ingénierie	5 à 10 ans	Mode linéaire
Matériel de bureau	5 à 10 ans	Mode linéaire
Améliorations locatives		Mode linéaire sur la durée du contrat de location jusqu'à concurrence de 15 ans ou la durée d'utilité de l'amélioration
Autres	5 à 50 ans	Mode linéaire

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les modes d'amortissement des immobilisations corporelles sont revus à la fin de chaque exercice et ajustés prospectivement, le cas échéant.

c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément et les logiciels développés en interne sont évaluées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et de toute perte de valeur, et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de la société sont amorties sur leur durée d'utilité selon le mode linéaire. Lorsqu'une immobilisation incorporelle est entièrement amortie, la valeur comptable brute et l'amortissement cumulé connexe sont sortis des comptes.

La société engage également des coûts pour les services infonuagiques de tiers sur Internet. Ces coûts sont passés en charges dans les charges administratives et de marketing sur la durée de l'entente de service lorsque la société détermine qu'elle n'a pas obtenu le contrôle du logiciel.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. La politique de la société consiste à amortir les relations clients à durée d'utilité déterminée sur des périodes allant de 10 à 15 ans. Le carnet de commandes et les marques de commerce à durée d'utilité déterminée sont amortis sur une durée estimative qui varie généralement de 1 an à 3 ans. La société attribue une valeur aux immobilisations incorporelles acquises selon l'approche par le résultat, qui consiste à quantifier la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attribués à l'actif visé. Pour ce faire, il faut estimer les produits et le bénéfice attendus de l'actif.

d) Contrats de location

La société évalue, à la date de passation du contrat, si celui-ci est un contrat de location ou s'il contient un contrat de location, c'est-à-dire si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Au début d'un contrat de location, la société détermine la durée du contrat de location comme étant la période non résiliable du contrat, ainsi que les périodes couvertes par une option de prolongation ou une option de résiliation si elle a la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation ou de ne pas exercer une option de résiliation. La direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un incitatif économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Ce jugement est fondé sur des facteurs tels que les taux contractuels par rapport aux taux du marché, des raisons économiques, l'importance des améliorations locatives, les coûts de résiliation et de relocalisation, l'installation d'actifs spécialisés, les garanties de valeur résiduelle et toute durée des contrats de sous-location. La société réévalue ce montant à la survenance d'un événement important ou d'un changement important de circonstances sur lesquels elle exerce un contrôle.

La société comptabilise les actifs loués et les obligations locatives pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et des contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois. Les paiements de loyers associés à ces contrats de location exemptés sont comptabilisés dans les charges administratives et de marketing selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé à la date de début du contrat de location et est initialement évalué au coût, qui comprend le montant de l'obligation locative initiale comptabilisé, moins tout incitatif reçu du bailleur. Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation comprend également les coûts directs initiaux engagés, les paiements de loyers effectués avant la date de début et les coûts de remise en état estimatifs. L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon le mode linéaire à compter de la date de début jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou, si elle est antérieure, la fin du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement ajusté afin de rendre compte des pertes de valeur ou des reprises de dépréciation, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est comptabilisée à la date de début du contrat de location et évaluée initialement à la valeur actuelle des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent généralement les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. De plus, la société a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives et de comptabiliser les composantes non locatives et locatives comme une seule composante locative.

L'obligation locative est actualisée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, du taux d'emprunt marginal de la société. L'obligation locative est par la suite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lorsque les paiements de loyers prévus changent par suite d'un changement de la durée du contrat de location, d'un changement dans l'évaluation d'une option d'achat de l'actif au titre du droit d'utilisation, de changements dans les paiements de loyers futurs par suite d'un changement d'un indice ou d'un taux utilisé pour déterminer les paiements de loyers, et de changements dans les paiements estimatifs pour les garanties de valeur résiduelle.

e) Participations dans des partenariats et des entreprises associées

Chaque partenariat de la société est classé comme une entreprise commune ou une coentreprise en fonction des droits et obligations découlant des modalités contractuelles entre les parties à l'accord.

f) Provisions

Généralités

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite. Lorsque la société s'attend à ce qu'une partie ou la totalité d'une provision soit remboursée, par exemple en vertu d'un contrat d'assurance, et que le remboursement est pratiquement certain, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct. La charge liée à une provision est présentée dans les états consolidés du résultat net, déduction faite de tout remboursement. La direction examine régulièrement le calendrier des sorties de ces provisions.

Provision au titre des passifs d'autoassurance

La société autoassure certains risques liés à la responsabilité professionnelle, aux dommages physiques causés aux véhicules et à la responsabilité en matière de pratiques d'emploi. La provision au titre des passifs autoassurés rend compte de l'estimation des coûts des sinistres déclarés (y compris les sinistres éventuels qu'il faudra possiblement faire valoir) et est fondée sur les hypothèses formulées par la direction et des projections actuarielles.

Provisions pour sinistres

La provision pour sinistres comprend une estimation des coûts associés aux poursuites qui ne sont pas couvertes par ses provisions au titre des passifs d'autoassurance, y compris les réclamations qui sont assujetties à des exclusions en vertu des polices d'assurance commerciale et captive de la société. Certaines poursuites découlent d'acquisitions antérieures et peuvent être indemnisées par l'entreprise acquise (note 7).

Passifs éventuels comptabilisés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Un passif éventuel comptabilisé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est initialement évalué à sa juste valeur. Par la suite, il est évalué de la façon décrite à la rubrique « Généralités ».

g) Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société.

Chaque entité de la société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité sont évalués au moyen de cette monnaie fonctionnelle. La société est surtout exposée aux fluctuations du dollar américain (« \$ US »), de la livre sterling (« £ ») et du dollar australien (« \$ AU »).

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères (qui diffèrent de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont initialement converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes de change découlant du règlement ou de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'une entité à chaque date de clôture sont inscrits aux états consolidés du résultat net. Les profits et les pertes de change découlant de la conversion des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Activités à l'étranger

Les établissements à l'étranger de la société sont convertis dans leur monnaie de présentation (le dollar canadien) aux fins de la présentation des états financiers. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de change en vigueur à chaque date de clôture et les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen du mois. Les profits et les pertes de change latents qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

h) Instruments financiers

Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Les créances clients et autres débiteurs et les créances non facturées qui ne comportent pas de composante de financement importante sont initialement évalués au prix de transaction déterminé conformément à IFRS 15. Les actifs financiers (à l'exception des créances clients et autres débiteurs et des créances non facturées qui ne comportent pas une composante de financement importante) sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») pour lesquels les coûts de transaction sont passés en charges. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés aux dates de transaction.

L'évaluation ultérieure des actifs financiers est effectuée à la JVRN, au coût amorti ou à la JVAERG. Le classement est fondé sur deux critères : l'approche commerciale de la société pour la gestion des actifs financiers et la question de savoir si les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). L'approche commerciale consiste à déterminer si l'objectif d'une société est de recevoir des flux de trésorerie provenant de la détention d'actifs, de la vente d'actifs d'un portefeuille ou d'une combinaison des deux. La société reclasse ses actifs financiers uniquement lorsque sa stratégie commerciale de gestion de ces actifs change.

- **Coût amorti** : Les actifs détenus en vue de la perception des flux de trésorerie contractuels, lorsqu'ils répondent au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent subir une perte de valeur. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié. Les éléments de cette catégorie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les créances non facturées et certains autres actifs financiers.
- **JVAERG** : Les actifs détenus à la fois pour percevoir les flux de trésorerie et pour vendre les actifs, lorsqu'ils répondent au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, sont évalués à la JVAERG. Les obligations détenues au titre des passifs d'autoassurance sont incluses dans cette catégorie. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (sauf les pertes de valeur) jusqu'à ce qu'elles soient cédées. Les profits et les pertes réalisés sont comptabilisés dans les produits financiers, et le produit d'intérêts tiré de ces actifs financiers est inscrit dans le produit d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net et calculés de la même manière que les actifs financiers évalués au coût amorti.
- **JVRN** : Les actifs qui ne satisfont pas aux critères du coût amorti ou de la JVAERG sont évalués à la JVRN, les profits et les pertes réalisés et latents étant comptabilisés dans les autres produits. Les titres de capitaux propres détenus à titre de passifs d'autoassurance et d'indemnisation sont inclus dans cette catégorie.

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, dans le cas des prêts et emprunts, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. L'évaluation ultérieure des passifs financiers est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif actualise les paiements ou encaissements futurs estimatifs sur la durée de vie prévue d'un instrument financier, et calcule ainsi le coût amorti et réparti par la suite le produit ou la charge d'intérêts sur la durée de vie de l'instrument. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque le passif est décomptabilisé ou modifié, ainsi que par le biais du processus d'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En ce qui a trait à la dette à long terme, l'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les profits et pertes réalisés sont comptabilisés dans les charges financières nettes.

Juste valeur

Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers est fondée sur les cours acheteurs cotés sur les marchés actifs des actifs financiers et sur les cours vendeurs des passifs financiers. Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, qui peuvent comprendre des transactions récentes sans lien de dépendance, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est essentiellement le même, et l'analyse des flux de trésorerie actualisés; toutefois, d'autres modèles d'évaluation peuvent être utilisés. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs et des dettes fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable, des facilités d'emprunt à terme et de la facilité de crédit multimonnaie (collectivement, les « facilités de crédit ») se rapproche de la juste valeur de ces instruments, car les taux d'intérêt applicables sont fondés sur des taux de référence variables. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire dans les états financiers consolidés.

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, ou pour lesquels la juste valeur est présentée, sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques à la date d'évaluation.
- Niveau 2 – données observables autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme les prix cotés pour des actifs et des passifs similaires sur des marchés actifs, les prix cotés pour des actifs ou des passifs identiques qui ne sont pas actifs, ou d'autres données qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 – données non observables pour les actifs et les passifs qui reflètent les propres hypothèses de l'entité publiante et qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, la société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant les catégories à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Dérivés

La société conclut à l'occasion des contrats de change à terme afin de gérer le risque lié aux actifs ou aux passifs d'exploitation nets libellés en monnaies étrangères. La société a également recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et à des swaps sur rendement total pour gérer son exposition aux fluctuations de la juste valeur de ses actions ordinaires liées à ses accords de paiement fondé sur des actions réglés en trésorerie. La société a pour politique d'interdire l'utilisation de ces instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière à titre d'autres actifs ou d'autres passifs. La juste valeur des dérivés de la société est fondée sur des indicateurs et des prévisions de tiers. Les variations de la juste valeur des dérivés non désignés comme instruments de couverture sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net. Les profits et les pertes latents sur les dérivés désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie, dans la mesure où ils sont efficaces, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat.

i) Dépréciation

La valeur comptable des actifs ou des groupes d'actifs de la société, autres que les actifs d'impôt différé, est passée en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Un actif peut avoir subi une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation en raison d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif (à savoir un « événement générateur de pertes ») et si cet événement générateur de pertes a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif. Lorsqu'il existe un indice de dépréciation, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Actifs financiers et actifs sur contrat

La société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers et les actifs sur contrat en fonction des pertes de crédit attendues sur 12 mois ou sur la durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie (approche simplifiée) sont appliquées aux créances clients et autres débiteurs, aux créances non facturées, aux actifs sur contrat, aux créances au titre de contrats de sous-location et aux retenues de garantie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à l'égard de tous les autres actifs financiers, sauf si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, auquel cas les pertes de crédit attendues sont évaluées à la perte de crédit attendue pour la durée de vie. Les pertes de crédit attendues sont fondées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles aux termes du contrat et tous les flux de trésorerie que la société s'attend à recevoir.

La provision pour pertes est fondée sur l'historique de recouvrement et de pertes de la société et tient compte de facteurs prospectifs, le cas échéant.

Lorsque la valeur comptable des actifs financiers ou des actifs sur contrat est réduite au moyen d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues, la réduction est comptabilisée dans les charges administratives et de marketing dans les états consolidés du résultat net.

Actifs non financiers

Pour les actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les actifs loués, le goodwill, les immobilisations incorporelles et les participations dans des coentreprises et des entreprises associées, la valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme déprécié et sa valeur est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Les résultats de ces techniques d'évaluation sont corroborés par la capitalisation boursière de sociétés ouvertes comparables et par des opérations sans lien de dépendance de sociétés comparables. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net dans des catégories de charges qui correspondent à la nature de l'actif déprécié.

La société soumet les immobilisations incorporelles à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation des immobilisations incorporelles, la société tient compte de sources d'information externes, comme la conjoncture économique et les conditions du marché, ainsi que de sources d'information internes, comme la performance financière passée et prévue des immobilisations incorporelles. S'il existe des indices de dépréciation, la société détermine la recouvrabilité en se fondant sur une estimation des flux de trésorerie actualisés, selon le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'évaluation de la perte de valeur est fondée sur le montant de l'excédent de la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle sur sa valeur recouvrable au niveau de l'UGT. Dans le cadre du test de dépréciation, la société met à jour ses hypothèses et estimations relatives aux flux de trésorerie futurs, y compris des facteurs comme les contrats actuels et futurs conclus avec des clients, les marges, les conditions du marché et la durée d'utilité des actifs.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (au 1^{er} octobre) ou plus fréquemment si les circonstances indiquent qu'une perte de valeur pourrait survenir ou si une acquisition importante survient entre la date du test de dépréciation annuel et le 31 décembre. La société tient compte de la relation entre sa capitalisation boursière et sa valeur comptable, ainsi que d'autres facteurs, lorsqu'elle évalue les indicateurs de dépréciation. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en fonction des UGT ou du groupe d'UGT auquel il se rapporte. Toute dépréciation éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable, qui comprend le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée.

La société pourrait devoir soumettre son goodwill à un test de dépréciation entre les dates de son test annuel si la conjoncture des marchés et la conjoncture économique se détériorent ou si la volatilité des marchés boursiers entraîne une baisse du cours de l'action de la société, une augmentation du coût moyen pondéré du capital ou une modification des multiples d'évaluation ou d'autres données utilisées pour évaluer le goodwill. De plus, des changements dans les nombreuses variables associées aux jugements, aux hypothèses et aux estimations formulés par la direction pour évaluer la juste valeur pourraient entraîner une perte de valeur. Les charges de dépréciation du goodwill sont des charges sans effet sur la trésorerie qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les états financiers consolidés de la société, mais qui, en soi, n'ont pas d'incidence défavorable sur ses liquidités, ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ou ses clauses restrictives.

Une perte de valeur du goodwill n'est pas reprise. Pour les autres actifs, une perte de valeur peut être reprise si les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable ont changé. La reprise est limitée de sorte que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable ou la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

j) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

La société tire des produits de contrats aux termes desquels des biens ou des services sont habituellement fournis au fil du temps. Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie à laquelle la société s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens et de services, à l'exclusion des montants recouvrés au nom de tiers, comme les droits et taxes perçus auprès des clients puis remises aux autorités gouvernementales.

Dans le cadre de la prestation de services, la société engage certains coûts directs liés aux sous-conseillers et d'autres charges qui sont recouvrables directement auprès des clients. La valeur recouvrable de ces coûts directs est incluse dans les produits des activités ordinaires bruts de la société. Étant donné que ces coûts directs peuvent varier considérablement d'un contrat à l'autre, les variations des produits des activités ordinaires bruts peuvent ne pas être représentatives des tendances des produits des activités ordinaires de la société. Par conséquent, la société présente également les produits des activités ordinaires nets, qui correspondent aux produits des activités ordinaires bruts moins les coûts directs liés aux sous-conseillers et autres charges directes. La société évalue ses accords générateurs de produits en fonction de critères précis afin de déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire. En règle générale, la société agit pour son propre compte dans le cadre de ses accords générateurs de produits parce qu'elle obtient le contrôle des biens ou des services avant qu'ils ne soient fournis au client.

La majorité des contrats de la société comportent une seule obligation de prestation, car la promesse de fournir les biens ou les services individuels ne peut être définie séparément des autres promesses contenues dans le contrat et n'est donc pas distincte. Les contrats de la société peuvent inclure plusieurs biens ou services qui sont comptabilisés comme des obligations de prestation distinctes s'ils sont distincts, si un bien ou un service peut être défini séparément des autres éléments du contrat et si un client peut en tirer parti. Si un contrat comporte plusieurs obligations de prestation, la contrepartie prévue au contrat est répartie entre chacune des obligations de prestation en fonction de l'estimation du prix de vente spécifique.

La société transfère le contrôle des biens ou des services qu'elle fournit aux clients au fil du temps et, par conséquent, comptabilise les produits des activités ordinaires progressivement à mesure que les services sont rendus. Les produits tirés des contrats à honoraires fixes et des contrats à honoraires variables avec plafond, y compris les contrats auxquels la société participe par l'entremise de partenariats, sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, selon laquelle le degré d'avancement est évalué en fonction des coûts engagés à ce jour en pourcentage des coûts estimatifs pour chaque contrat. Lorsque le dénouement du contrat ne peut être évalué de façon fiable, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés uniquement dans la mesure où les charges engagées peuvent être recouvrées. Les provisions pour pertes estimatives sur les contrats inachevés sont constituées dans la période au cours de laquelle les pertes sont déterminées. Les produits tirés des contrats temps et matériaux importants sans plafond fixe sont comptabilisés à mesure que les coûts sont engagés en fonction du montant que la société a le droit de facturer.

Le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires, de la facturation et du recouvrement de trésorerie donne lieu à des créances clients et autres débiteurs, à des retenues de garantie, à des créances non facturées, à des actifs sur contrat et à des produits différés dans les états consolidés de la situation financière. Les montants sont habituellement facturés à mesure que les travaux progressent conformément aux modalités contractuelles convenues, soit à intervalles périodiques, soit lorsque les étapes contractuelles sont atteintes. Les créances d'exploitation représentent les montants à recevoir des clients : les créances clients et autres débiteurs et les retenues de garantie comprennent les montants facturés, et les créances d'exploitation non facturées comprennent les travaux en cours qui n'ont pas encore été facturés. Les actifs sur contrat représentent des montants non facturés pour lesquels le droit à un paiement est assujéti à plus que l'écoulement du temps et comprennent des incitatifs fondés sur le rendement et des services fournis avant les étapes contractuelles convenues. Les actifs sur contrat sont transférés aux créances lorsque le droit à la contrepartie devient inconditionnel. Les produits différés représentent les montants qui ont été facturés, mais qui n'ont pas encore été constatés à titre de produits des activités ordinaires, y compris les paiements anticipés et l'excédent de la facturation sur les produits des activités ordinaires. Les produits différés sont comptabilisés à titre de produits des activités ordinaires lorsque (ou à mesure que) la société exécute ses obligations aux termes du contrat.

Les produits des activités ordinaires sont ajustés pour tenir compte de l'incidence d'une composante financement importante lorsque la période entre le transfert des biens ou des services promis au client et le paiement par le client dépasse un an. Les retenues de garantie et les paiements anticipés visent à protéger une partie contre le défaut d'exécuter adéquatement une partie ou la totalité de ses obligations aux termes du contrat. En conséquence, ils ne constituent généralement pas une composante de financement importante.

Notes annexes

En millions de dollars canadiens,
sauf le nombre d'actions et
les données par action

31 décembre 2023

k) Régimes d'avantages du personnel

Régime de retraite à prestations définies

La société est le promoteur de régimes de retraite à prestations définies qui couvrent certains employés à temps plein et anciens employés, principalement au Royaume-Uni. Les prestations sont fondées sur la rémunération finale et les années de service. Le coût des prestations (déterminé séparément pour chaque régime selon la méthode des unités de crédit projetées) est constaté sur les périodes au cours desquelles les salariés sont censés rendre des services en échange de ces prestations.

Les réévaluations, qui comprennent les profits et pertes actuariels et le rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les états consolidés de la situation financière, et un montant correspondant est porté au débit ou au crédit des autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours des périodes ultérieures.

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué au moins une fois l'an par un actuaire qualifié ou plus souvent au besoin en raison de modifications, de compressions ou de liquidations de régimes. Lorsque le calcul donne lieu à un actif éventuel, l'actif comptabilisé se limite aux avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs ou de réductions des cotisations futures au régime.

La société comptabilise les variations suivantes des obligations nettes au titre des prestations définies dans les charges administratives et de marketing : le coût des services, qui comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les profits et les pertes sur les compressions et les règlements non courants, le montant net de la charge ou du produit d'intérêts et les charges administratives payées directement par les régimes de retraite.

Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net à la date de la modification ou de la compression du régime ou à la date à laquelle la société comptabilise les coûts de restructuration connexes, selon la première de ces deux dates.

Régimes à cotisations définies

La société verse également des cotisations à des régimes d'épargne-retraite collectifs et à un régime d'achat d'actions à l'intention des salariés. Certains régimes sont fondés sur les cotisations des salariés et assujettis à des limites maximales par salarié. La société comptabilise les cotisations définies comme une charge dans la période au cours de laquelle les cotisations sont versées.

l) Impôt sur le résultat

Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer les montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où la société exerce ses activités et génère un résultat imposable.

Impôt exigible

L'impôt à payer devrait généralement être réglé dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice. Toutefois, il peut arriver que l'impôt soit exigible sur une plus longue période. Les tranches exigibles après une période de un an sont classées comme non courantes et ne sont pas actualisées.

Impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour les différences temporaires à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et pour le report en avant des crédits d'impôt et des pertes fiscales inutilisés, dans la mesure où il est probable que la société disposera d'un résultat imposable auquel pourront être imputés les différences temporaires déductibles et le report en avant des crédits d'impôt et des pertes fiscales inutilisés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre de la comptabilisation initiale du goodwill, de la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs à l'extérieur d'un regroupement d'entreprises, qui n'ont d'incidence ni sur le résultat comptable ni sur le résultat imposable, et ne donnent pas lieu à des montants égaux de différences temporaires imposables et déductibles, des différences liées aux investissements dans des entreprises associées, aux filiales et aux participations dans des partenariats dans la mesure où la reprise peut être contrôlée et qu'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible, ou de l'impôt sur le résultat lié au modèle de règles du Pilier Deux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») en raison de l'exception temporaire obligatoire d'IAS 12 (note 6a).

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un résultat imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que le résultat imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

L'impôt exigible et l'impôt différé liés aux transactions comptabilisées directement en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global sont également classés dans les capitaux propres ou les autres éléments du résultat global.

Taxe de vente

Les produits, les charges et les actifs, à l'exclusion des créances clients, sont comptabilisés déduction faite du montant de la taxe de vente recouvrable auprès d'une administration fiscale ou payable à celle-ci. Le montant net des taxes de vente à recouvrer d'une administration fiscale ou à payer à celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs (selon le cas) dans les états consolidés de la situation financière.

m) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

En vertu du régime d'unités d'actions différées de la société, le conseil d'administration peut recevoir des unités d'actions différées (« UAD »), dont chacune correspond à une action ordinaire. Aux termes du régime incitatif à long terme de la société, certains membres des équipes de haute direction se voient attribuer des unités d'actions liées au rendement (« UAR ») ou des unités d'actions de négociation restreinte (« UANR ») dont les droits sont acquis et qui sont réglées après une période de trois ans. Les UAD, les UAR et les UANR sont réglées en trésorerie uniquement.

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date d'attribution. Dans le cas des UAD, cette juste valeur est passée en charges au moment de l'émission avec la comptabilisation d'un passif correspondant dans les autres passifs. Pour les UAR et les UANR, la juste valeur est passée en charges sur la période d'acquisition des droits. Ces passifs sont réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture, jusqu'à la date de règlement inclusivement, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les charges administratives et de marketing.

n) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation après les dates d'acquisition respectives sont inclus dans les états consolidés du résultat net. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés dans les charges administratives et de marketing.

Le coût d'une acquisition correspond à la contrepartie transférée à la juste valeur à la date d'acquisition.

Toute contrepartie différée ou éventuelle devant être transférée par la société est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées dans les autres produits.

La contrepartie versée pour les acquisitions peut être assujettie à des clauses d'ajustement du prix prises en compte dans les conventions d'achat et peut s'échelonner sur un certain nombre d'années. Ces clauses d'ajustement de prix sont revues à chaque date de clôture. Il pourrait en résulter une augmentation ou une diminution de la contrepartie différée ou éventuelle (comptabilisée à titre d'effets à payer à la date d'acquisition) pour refléter un fonds de roulement hors trésorerie supérieur ou inférieur à celui qui avait été comptabilisé initialement. Comme ces ajustements découlent de faits et de circonstances postérieurs à la date d'acquisition, ils ne sont pas considérés comme des ajustements de la période d'évaluation.

Dans le cas de certaines acquisitions, des paiements supplémentaires peuvent être versés aux employés d'une société acquise en fonction du service continu des employés sur une période convenue. Ces paiements additionnels ne sont pas inclus dans le prix d'achat, mais sont passés en charges à titre de rémunération lorsque les services sont rendus par les employés.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chaque UGT ou groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités. Chaque UGT ou groupe d'UGT représente le niveau le plus bas auquel la direction surveille le goodwill.

5. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

La préparation des états financiers consolidés de la société exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs, ainsi que sur la présentation des passifs éventuels à la fin de l'exercice. Toutefois, l'incertitude à l'égard de ces hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats qui nécessitent un ajustement important de la valeur comptable de l'actif ou du passif touché au cours de périodes futures.

Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient et le contexte de montée de l'inflation ont entraîné une aggravation de l'instabilité économique et financière. En revanche, cette situation n'a pas eu d'incidence importante sur les résultats de la société, et la direction continue de surveiller toute répercussion possible sur les activités et la situation financière de la société.

Les principaux jugements et hypothèses de la direction concernant l'avenir et d'autres sources principales d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont présentés ci-après.

a) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

La société comptabilise ses produits tirés des contrats à honoraires fixes et des contrats à honoraires variables assortis d'un plafond selon la méthode de l'avancement des travaux, qui exige que des estimations soient faites à l'égard des coûts et des produits liés aux contrats. Les coûts liés aux contrats comprennent la main-d'œuvre directe, les coûts directs liés aux sous-conseillers et les autres dépenses qui sont recouvrables directement auprès des clients. L'avancement des travaux est régulièrement revu par la direction et les coûts estimatifs pour terminer un contrat sont révisés en fonction des informations disponibles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les estimations des coûts des contrats sont fondées sur diverses hypothèses qui peuvent entraîner un changement de la rentabilité des contrats d'une période de présentation de l'information financière à une autre. Des hypothèses sont formulées au sujet de la productivité de la main-d'œuvre, de la complexité des travaux à exécuter, du rendement des sous-conseillers et de l'exactitude des estimations initiales des soumissions. L'estimation des coûts est subjective et exige que la direction pose les jugements les plus appropriés en fonction de l'information dont elle dispose à ce moment.

Les produits des activités ordinaires estimatifs sont mis à jour de manière continue afin de refléter le montant de contrepartie auquel la société s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens et de services. Les estimations des produits des activités ordinaires sont touchées par diverses incertitudes qui dépendent de l'issue d'événements futurs, y compris les ordres de modification, les réclamations et la contrepartie variable.

Les ordres de modification sont inclus dans les produits des activités ordinaires estimatifs lorsque la direction est d'avis que la société a un droit exécutoire sur l'ordre de modification, que le montant peut être estimé de façon fiable et que la réalisation est hautement probable. Les réclamations contre d'autres parties, y compris les sous-conseillers, sont comptabilisées en diminution des coûts selon les mêmes critères. Pour évaluer ces critères, la direction tient compte des fondements contractuels ou juridiques de l'ordre de modification, de la cause des coûts supplémentaires engagés et de l'historique des négociations favorables pour des montants similaires. Comme les ordres de modification sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont hautement probables, il est possible pour la société de constater les coûts importants liés aux contrats au cours d'une période comptable et les produits ou les réductions de coûts connexes au cours d'une période ultérieure.

Les contrats de la société peuvent comprendre une contrepartie variable, comme des produits fondés sur les coûts engagés et des clauses contractuelles relatives aux incitatifs ou aux pénalités liés au rendement. La contrepartie variable est estimée en déterminant le montant le plus probable auquel la société s'attend à avoir droit, à moins que le contrat ne prévoie une fourchette de résultats possibles pour les montants fondés sur le rendement. Dans ce cas, la valeur attendue est déterminée au moyen d'une pondération probabiliste de la fourchette des résultats possibles. La contrepartie variable, y compris les ordres de modification approuvés quant à l'étendue mais non approuvés quant au prix, est prise en compte dans les produits estimatifs dans la mesure où il est hautement probable qu'une reprise importante du cumul des produits comptabilisés ne surviendra pas lorsque l'incertitude liée à la contrepartie variable sera levée. Les estimations de la contrepartie variable sont fondées sur l'expérience passée, le rendement prévu et le jugement le plus approprié de la direction en fonction de l'information alors disponible.

La contrepartie des contrats comportant des obligations de prestation multiples est répartie entre les obligations de prestation distinctes en fonction des estimations des prix de vente spécifiques. La principale méthode utilisée pour estimer le prix de vente spécifique est le coût prévu plus une marge appropriée. Pour déterminer la marge appropriée, la direction tient compte des marges pour des services comparables en vertu de contrats similaires dans des marchés similaires.

Les changements d'estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle les circonstances qui ont donné lieu au changement sont devenues connues et ont une incidence sur les produits des activités ordinaires de la société, les créances non facturées, les actifs sur contrat et les produits différés.

b) Dépréciation d'actifs non financiers

Une dépréciation existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est fondée sur un modèle de flux de trésorerie actualisés et des prix de marché observables pour une transaction dans des conditions de concurrence normale visant des actifs similaires, moins les coûts marginaux de sortie de l'actif. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés des budgets sur un nombre approprié d'années et ne comprennent pas les activités de restructuration à l'égard desquelles la société ne s'est pas encore engagée ni les investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de l'actif de l'UGT ou du groupe d'UGT faisant l'objet du test.

La société valide son estimation de la juste valeur de chaque actif, UGT ou groupe d'UGT en comparant les multiples en résultant aux multiples provenant de sociétés ouvertes comparables et de transactions de sociétés comparables. La société rapproche la juste valeur totale des UGT et du groupe d'UGT avec sa capitalisation boursière afin de déterminer si la somme est raisonnable. Si le rapprochement indique un écart important entre la capitalisation boursière externe et la juste valeur des UGT ou du groupe d'UGT, la société examine et ajuste, le cas échéant, le taux d'actualisation des UGT ou du groupe d'UGT et détermine si la prime d'acquisition implicite (le cas échéant) est raisonnable à la lumière des conditions actuelles du marché. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs en fonction des données importantes utilisées dans la technique d'évaluation (note 4h).

Goodwill

Pour déterminer la valeur recouvrable estimative du goodwill, la société utilise des estimations de données économiques et de marché, y compris des transactions sans lien de dépendance pour des actifs similaires, les taux de croissance des produits des activités ordinaires, les estimations des variations futures prévues des marges d'exploitation et les dépenses en trésorerie. La société estime la valeur recouvrable en utilisant la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Elle estime la juste valeur à l'aide de l'information et des projections actualisées des flux de trésorerie après impôt, soit selon l'approche par le résultat. L'approche par le résultat fait appel à une UGT ou à un groupe d'UGT pour la projection des résultats d'exploitation estimés et des flux de trésorerie actualisés en fonction d'un taux d'actualisation qui reflète les conditions actuelles du marché et le risque d'atteinte des flux de trésorerie. La société utilise des projections de flux de trésorerie couvrant une période d'au moins cinq ans, établies à partir de prévisions financières approuvées par la haute direction. Pour établir les projections de flux de trésorerie, la société utilise des estimations de l'information économique et du marché pour la période couverte par les projections.

Actifs loués et immobilisations corporelles connexes

Pour déterminer la valeur recouvrable estimée des actifs loués et des immobilisations corporelles connexes, la société a recours à des informations économiques et de marché, y compris des transactions sans lien de dépendance pour des actifs similaires, des estimations des variations futures des paiements variables au titre des contrats de location principaux, des modalités potentielles des contrats de sous-location, y compris le calendrier et le montant des entrées de trésorerie connexes et des coûts directs initiaux, et des hypothèses concernant l'utilisation future des immobilisations corporelles connexes.

La société estime la valeur recouvrable en utilisant la méthode de la valeur d'utilité. Elle estime la juste valeur à l'aide d'informations de marché et de projections de flux de trésorerie avant impôt pondérées par les probabilités actualisées à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui rend compte des évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif ou à l'UGT. La société utilise des projections de flux de trésorerie pour couvrir la durée restante du contrat de location principal à partir des prévisions financières approuvées par la haute direction.

c) Regroupements d'entreprises

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la société peut acquérir certains actifs et prendre en charge certains passifs d'une entité acquise. L'estimation de la juste valeur de ces transactions fait appel au jugement pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles et incorporelles (c.-à-d. le carnet de commandes, les relations clients et les marques de commerce) et aux passifs repris à l'acquisition. L'établissement de la juste valeur repose sur diverses hypothèses, notamment les taux de croissance des produits des activités ordinaires, les taux de fidélisation de la clientèle, le résultat d'exploitation prévu et les taux d'actualisation.

De temps à autre, en raison du calendrier des acquisitions par rapport au calendrier de présentation de l'information financière de la société, certaines estimations de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris pourraient ne pas être finalisées au moment de la présentation initiale de l'information financière. Ces estimations sont réalisées après que les états financiers définitifs des vendeurs ont été préparés et acceptés par la société, après que des examens détaillés du portefeuille de projets ont été effectués et lorsque les évaluations des immobilisations incorporelles et des autres actifs et passifs acquis sont finalisées.

Des évaluations sont réalisées au titre des conventions d'acquisition assorties d'accords de contrepartie différée ou éventuelle afin de déterminer si les montants à payer correspondent à une contrepartie liée à un regroupement d'entreprises ou un accord distinct du regroupement d'entreprises. La direction exerce son jugement et applique les indications d'IFRS 3 afin de déterminer si les accords de contrepartie différée ou éventuelle sont pris en compte dans la contrepartie liée à un regroupement d'entreprises.

d) Contrats de location

Les obligations locatives sont actualisées au moyen du taux d'emprunt marginal de la société lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement.

Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que la société devrait payer pour emprunter, sur une durée similaire et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour obtenir un actif d'une valeur similaire à celle de l'actif au titre du droit d'utilisation dans un contexte économique similaire. La société estime le taux d'emprunt marginal en fonction de la durée du contrat de location, des hypothèses relatives aux garanties et de l'environnement économique dans lequel le contrat de location est libellé.

e) Provision au titre des passifs d'autoassurance et des réclamations

Dans le cours normal de ses activités, la société fait l'objet de diverses réclamations fondées en droit, alléguant notamment des violations de contrat ou de la négligence dans le cadre de la prestation de ses services. La société souscrit une assurance responsabilité professionnelle, sous réserve de certaines franchises et limites de garantie, et s'assure elle-même contre certains risques, y compris la responsabilité professionnelle, la responsabilité automobile et la responsabilité relative aux pratiques d'emploi. Dans certains cas, la société peut faire l'objet de réclamations pour lesquelles elle n'est que partiellement assurée ou entièrement assurée. La charge à payer au titre des passifs d'autoassurance comprend des estimations des coûts des sinistres déclarés et est fondée sur les hypothèses de la direction, y compris la prise en compte des estimations actuarielles. Ces estimations des pertes sont tirées de l'historique des pertes, qui est ensuite soumis à des techniques actuarielles pour déterminer le passif proposé. Les pertes réelles peuvent différer de celles utilisées dans les projections actuarielles. Une augmentation ou une diminution de la perte est constatée dans la période au cours de laquelle la perte est déterminée et augmente ou diminue les passifs d'autoassurance et les charges présentées de la société.

Les dommages évalués dans le cadre de ces actions et le coût de la défense pourraient être substantiels et éventuellement supérieurs aux limites de la garantie, pour lesquels une gamme de résultats possibles ne peut être estimée ou ne devrait pas être significative. Toutefois, selon les conseils et l'information fournis par les conseillers juridiques, l'expérience antérieure de la société en matière de règlement de réclamations similaires et les résultats de l'examen actuariel annuel, la direction est d'avis que la société a comptabilisé des provisions adéquates pour les passifs probables et raisonnablement estimés liés à ces réclamations. De plus, la direction est d'avis qu'elle dispose d'une assurance appropriée pour répondre à ces réclamations et les compenser.

En raison des incertitudes inhérentes à la nature des réclamations juridiques de la société, comme l'éventail des issues possibles et l'avancement des litiges, les provisions pour passifs d'autoassurance et réclamations font appel à des estimations. Le coût ultime du règlement de ces réclamations pourrait être supérieur ou inférieur à celui qui est inscrit dans les états financiers consolidés. La direction est d'avis que le coût ultime du règlement de ces réclamations n'excédera pas de façon importante la couverture d'assurance ou les provisions constituées et, par conséquent, n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les états consolidés du résultat net et de la situation financière de la société.

f) Régimes à prestations définies du personnel

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite sont déterminés séparément pour chaque régime au moyen d'évaluations actuarielles. Une évaluation actuarielle suppose la formulation de diverses hypothèses qui peuvent différer des événements futurs réels. Il s'agit notamment de déterminer le taux d'actualisation, les taux de mortalité, les augmentations futures des salaires, l'inflation et les augmentations futures des prestations de retraite. En raison de la complexité de l'évaluation et de sa nature à long terme, l'obligation et le coût au titre des prestations définies sont très sensibles aux variations de ces hypothèses, particulièrement en ce qui a trait aux taux d'actualisation et de mortalité (même si certaines parties des régimes de retraite sont protégées contre les variations du taux d'actualisation et l'amélioration des taux de mortalité par l'utilisation de rentes). Toutes les hypothèses sont révisées annuellement.

Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction tient compte des taux d'intérêt des obligations de sociétés libellées dans des monnaies qui correspondent aux monnaies de l'obligation postérieure à l'emploi et qui ont une note de « AA » ou supérieure, tels qu'ils sont établis par une agence de notation reconnue à l'échelle internationale, et extrapolés au besoin le long de la courbe de rendement pour correspondre à la durée prévue de l'obligation au titre des prestations.

Le taux de mortalité est fondé sur l'information publique communiquée dans les publications de la profession actuarielle, ainsi que sur les particularités géographiques ou professionnelles des participants à chaque régime. Les tables de mortalité ont tendance à ne changer qu'à intervalles compte tenu des changements démographiques. Les augmentations de salaire futures reflètent l'estimation actuelle de la direction. Les augmentations des prestations de retraite sont calculées en fonction des modalités de chaque régime et des taux d'inflation futurs estimatifs.

Pour déterminer si l'achat d'un contrat de rente collective donne lieu à un règlement des obligations de la société au titre des prestations définies, la direction tient compte de l'intention de la transaction ainsi que de la mesure dans laquelle la société conserve les risques et obligations connexes.

g) Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt de la société sont fondés sur l'interprétation des lois fiscales dans divers territoires, principalement au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie. Le taux d'imposition effectif de la société peut varier d'un exercice à l'autre en fonction de la composition du résultat entre les territoires, des modifications apportées aux lois fiscales de ces territoires et des variations de la valeur estimative des actifs et des passifs d'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat de la société reflète une estimation de l'impôt qu'elle prévoit payer pour l'exercice considéré, ainsi qu'une provision pour les variations de la valeur des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice. La valeur fiscale de ces actifs et passifs est influencée par des facteurs comme les estimations comptables inhérentes à ces soldes, les attentes de la direction à l'égard des résultats d'exploitation futurs, les vérifications fiscales antérieures et les interprétations divergentes de la réglementation fiscale par l'entité imposable et les autorités fiscales responsables. Des différences d'interprétation peuvent survenir pour une grande variété de questions, selon les conditions qui prévalent dans le territoire de l'entité juridique concernée. La direction évalue régulièrement la probabilité de recouvrer la valeur des actifs d'impôt différé, comme les reports prospectifs de pertes, ainsi que la valeur de l'amortissement des immobilisations au titre de l'impôt différé, et ajuste la charge d'impôt en conséquence.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable que la société disposera d'un résultat imposable auquel ces pertes pourront être imputées. La direction doit faire preuve d'un jugement important pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé qui peut être comptabilisé en fonction du calendrier probable et du niveau du résultat imposable futur, et déterminer des stratégies de planification fiscale futures. Si les estimations changent, la société pourrait devoir comptabiliser un ajustement de son actif ou de son passif d'impôt différé et de sa charge d'impôt.

Il existe des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes ainsi qu'au montant et au moment du résultat imposable différé. Si la société détermine qu'il n'est pas probable qu'une administration fiscale accepte un traitement fiscal incertain, un passif d'impôt incertain est alors comptabilisé selon la méthode du montant le plus probable ou la méthode de la valeur attendue, selon la méthode qui prédit le mieux la résolution des circonstances donnant lieu à l'incertitude.

Les passifs d'impôt incertains sont présentés à titre d'impôt à payer ou de passif d'impôt différé. Cela dépend de la question de savoir si les passifs d'impôt incertains ont trait au résultat imposable d'une période ou à l'impôt sur le résultat à payer au cours de périodes futures relativement aux différences temporaires imposables.

6. Prises de position comptables récentes et modifications de méthodes comptables

a) Adoptions récentes

Les modifications suivantes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et leur adoption n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

- En février 2021, l'IASB a publié le document *Définition des estimations comptables* (modifications d'IAS 8). Les modifications définissent les estimations comptables et donnent des précisions sur la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables.
- En février 2021, l'IASB a publié le document *Informations à fournir sur les méthodes comptables* (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2). Les modifications fournissent des indications pour aider les entités à présenter leurs méthodes comptables significatives (auparavant « importantes »).
- En mai 2021, l'IASB a publié le document *Impôt différé lié aux actifs et aux passifs issus d'une transaction unique* (modifications d'IAS 12). Les modifications réduisent le champ d'application de l'exemption relative à la comptabilisation, de sorte que les sociétés seraient tenues de comptabiliser l'impôt différé pour les transactions donnant lieu à des montants égaux de différences temporaires imposables et déductibles, comme les contrats de location.

En mai 2023, l'IASB a publié le document *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux* (modifications d'IAS 12). Les modifications fournissent une exception temporaire immédiate obligatoire à la comptabilisation visant les impôts différés découlant de la réforme fiscale internationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et indiquent l'information supplémentaire devant être présentée dans les états financiers annuels. Les modifications entrent en vigueur dès leur publication et sont appliquées de manière rétrospective. La société a appliqué l'exception à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé liés au Pilier Deux.

b) Adoptions futures

Les normes, modifications et interprétations que la société s'attend raisonnablement à appliquer à une date future et qu'elle a l'intention d'adopter lorsqu'elles entreront en vigueur sont présentées ci-après. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes, modifications et interprétations sur ses états financiers consolidés et ne peut en estimer raisonnablement l'incidence pour le moment.

- En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* (modifications d'IAS 1) qui vise à favoriser l'uniformité dans l'application des exigences en aidant les sociétés à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine devraient être classés comme courants ou non courants. Les modifications visent également à préciser les exigences de classement de la dette qu'une société peut régler en la convertissant en capitaux propres. En octobre 2022, l'IASB a publié le document *Passifs non courants assortis de clauses restrictives* (modifications d'IAS 1), qui donne des indications quant à l'incidence que peuvent avoir les clauses restrictives sur le droit d'une entité de reporter le règlement d'une obligation pour une période d'au moins 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière, lesquelles clauses peuvent déterminer si le passif doit être présenté comme courant ou non courant. Ces modifications d'IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise, de façon rétrospective.
- En septembre 2022, l'IASB a publié le document *Obligation locative découlant d'une cession-bail* (modifications d'IFRS 16). Les modifications traitent des exigences en matière d'évaluation dans le cadre de transactions de vente et de cession-bail. En vertu des modifications, un vendeur-preneur est tenu d'évaluer les obligations locatives découlant d'une transaction de cession-bail de sorte qu'il ne comptabilise aucun profit ou perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise, de façon rétrospective.
- En mai 2023, l'IASB a publié *Accords de financement de fournisseurs* (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7) qui introduit de nouvelles obligations d'information relatives au recours par une entité à des accords de financement de fournisseurs. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise.

- En août 2023, l'IASB a publié *Absence de convertibilité* (modifications d'IAS 21) qui précise que les entités doivent estimer le cours de change au comptant en cas d'absence de convertibilité d'une monnaie, et précise des obligations d'information ciblées. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, et l'application anticipée est permise.

7. Acquisitions d'entreprises

Acquisitions en 2022

Le 1^{er} avril 2022, la société a acquis les actifs de Barton Willmore LLP ainsi que toutes les actions de Barton Willmore Holdings Limited (collectivement, « Barton Willmore ») pour une contrepartie en trésorerie et des effets à payer. Barton Willmore est une entreprise de 300 employés établie au Royaume-Uni. L'entreprise fournit des services de planification et de conception à des clients des secteurs public et privé œuvrant dans tous les secteurs de développement, et elle se spécialise tout particulièrement dans le secteur résidentiel. Cet ajout renforce davantage les activités du secteur Infrastructures de la société du groupe d'UGT Activités mondiales.

Le 28 octobre 2022, la société a acquis la totalité des actions de L2, Inc. et de Partridge Architects, Inc. ainsi que la totalité des participations dans L2Partridge, LLC (collectivement, « L2P ») pour une contrepartie en trésorerie et des effets à payer. L2P est une entreprise comptant 40 salariés établie à Philadelphie, en Pennsylvanie, qui exerce ses activités sur les marchés de la science et de la technologie, des locaux commerciaux, de l'enseignement supérieur, de l'habitation et de l'hôtellerie. Cette acquisition renforce davantage les activités du secteur Bâtiments de l'UGT États-Unis de la société.

Acquisitions en 2023

Le 30 juin 2023, la société a acquis toutes les actions d'Environmental Systems Design, Inc. (« ESD ») pour une contrepartie en trésorerie et des effets à payer. ESD est une entreprise de 300 employés dont le siège social est situé à Chicago. Elle fournit des services d'ingénierie de bâtiment et se spécialise dans les services liés aux installations essentielles à la mission et aux centres de données. Cette acquisition renforce les activités du secteur Bâtiments de l'UGT aux États-Unis.

Le tableau suivant présente la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris à la date d'acquisition, y compris les ajustements de la période d'évaluation des acquisitions précédentes.

	Notes	Exercices clos les 31 décembre	
		2023 \$	2022 \$
Contrepartie en trésorerie		86,7	52,5
Effets à payer	16	50,6	40,6
Contrepartie		137,3	93,1
Contrepartie en trésorerie		86,7	52,5
Trésorerie acquise		11,1	2,1
Trésorerie nette versée		75,6	50,4
Actifs acquis et passifs repris			
Trésorerie		11,1	2,1
Fonds de roulement hors trésorerie		8,1	7,7
Actifs loués	11	15,0	8,5
Immobilisations incorporelles	13	37,6	15,3
Obligations locatives		(13,6)	(1,6)
Autres		4,9	(3,6)
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur		63,1	28,4
Goodwill découlant des acquisitions	12	74,2	64,7

La contrepartie différée est prise en compte à titre d'effets à payer. Elle a été évaluée comme faisant partie du regroupement d'entreprises, et comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le fonds de roulement hors trésorerie comprend les créances clients et les créances d'exploitation non facturées qui sont comptabilisées à la juste valeur au moment de l'acquisition, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable nette.

Le goodwill correspond à la valeur des synergies attendues d'une acquisition, à l'expertise et à la réputation de la main-d'œuvre réunie acquise, ainsi qu'à l'emplacement géographique de l'entreprise acquise. Le goodwill et les immobilisations incorporelles déductibles aux fins de l'impôt découlant de l'acquisition d'ESD se sont établis à 111,9 \$.

Au 31 décembre 2023, les provisions pour sinistres non réglés liées à toutes les acquisitions précédentes s'établissaient à 21,6 \$, selon leur issue probable attendue (note 17).

Les produits des activités ordinaires bruts tirés d'ESD depuis la date d'acquisition s'établissent à 68,3 \$.

Juste valeur de l'actif net lié aux acquisitions de l'exercice considéré et de l'exercice précédent

Les justes valeurs provisoires des actifs nets comptabilisés dans les états financiers consolidés de la société étaient fondées sur les estimations les plus appropriées de la direction des actifs identifiables acquis et des passifs repris aux dates d'acquisition. La direction a finalisé les évaluations de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris auprès de Barton Willmore et de L2P. En ce qui concerne ESD, la direction examine les états financiers de clôture des vendeurs, les ajustements liés aux acquisitions et d'autres renseignements à venir. Une fois les examens terminés et les approbations obtenues, l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris sera finalisée.

8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la société consiste à investir l'excédent de trésorerie sur les besoins d'exploitation dans des placements très liquides. Aux fins des tableaux consolidés des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Trésorerie	194,4	139,5
Placements non affectés	158,5	8,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	352,9	148,3

9. Créances clients et autres débiteurs

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Créances clients, déduction faite des pertes de crédit attendues de 2,7 \$ (2,0 \$ en 2022)	1 016,1	988,1
Retenues et autres	47,4	39,9
Créances clients et autres débiteurs	1 063,5	1 028,0

L'analyse chronologique des créances clients brutes est la suivante :

	Total \$	1 à 30 \$	31 à 60 \$	61 à 90 \$	91 à 120 \$	121 jours et plus \$
31 décembre 2023	1 018,8	503,8	309,0	92,1	31,7	82,2
31 décembre 2022	990,1	556,4	246,9	71,6	39,8	75,4

Des renseignements sur l'exposition de la société aux risques de crédit liés aux clients et autres débiteurs sont présentés à la note 24.

10. Immobilisations corporelles

	Matériel d'ingénierie \$	Matériel de bureau \$	Améliorations locatives \$	Autres \$	Total \$
Coût					
31 décembre 2021	128,7	83,6	243,9	43,3	499,5
Entrées d'actifs	26,7	5,8	32,7	8,1	73,3
Ajustement de la période d'évaluation, moins les entrées découlant des acquisitions	(0,6)	0,2	(0,1)	—	(0,5)
Sorties d'actifs	(19,2)	(13,2)	(35,3)	(8,9)	(76,6)
Incidence du change	2,9	3,8	6,9	3,7	17,3
31 décembre 2022	138,5	80,2	248,1	46,2	513,0
Entrées d'actifs	38,0	5,8	29,7	16,2	89,7
Entrées découlant des acquisitions	0,8	0,1	1,7	—	2,6
Sorties d'actifs	(21,4)	(9,6)	(38,1)	(8,8)	(77,9)
Incidence du change	(1,8)	(1,4)	(3,2)	(0,8)	(7,2)
31 décembre 2023	154,1	75,1	238,2	52,8	520,2
Cumul de l'amortissement					
31 décembre 2021	63,5	46,0	136,6	19,7	265,8
Amortissement	19,3	6,8	26,9	3,8	56,8
Sorties d'actifs	(17,7)	(11,5)	(33,4)	(6,7)	(69,3)
Reprise de dépréciation, montant net (note 11)	—	(0,3)	(0,4)	—	(0,7)
Incidence du change	2,1	1,8	4,5	1,3	9,7
31 décembre 2022	67,2	42,8	134,2	18,1	262,3
Amortissement	22,6	7,0	26,0	4,3	59,9
Sorties d'actifs	(20,4)	(8,0)	(34,5)	(4,6)	(67,5)
Perte de valeur nette (note 11)	—	0,3	1,6	—	1,9
Incidence du change	(0,9)	(0,7)	(1,9)	(0,4)	(3,9)
31 décembre 2023	68,5	41,4	125,4	17,4	252,7
Valeur comptable nette					
31 décembre 2022	71,3	37,4	113,9	28,1	250,7
31 décembre 2023	85,6	33,7	112,8	35,4	267,5

La catégorie Autres comprend l'équipement automobile, les immeubles, les terrains et une participation dans un aéronef.

11. Actifs loués

	Bâtiment \$	Autres \$	Total \$
31 décembre 2021	459,7	16,8	476,5
Entrées d'actifs	76,4	4,7	81,1
Acquisitions	8,3	0,2	8,5
Amortissement	(115,9)	(6,2)	(122,1)
Modifications	6,7	(0,2)	6,5
Reprise de dépréciation, montant net	4,8	—	4,8
Change	15,0	0,1	15,1
31 décembre 2022	455,0	15,4	470,4
Entrées d'actifs	45,4	2,9	48,3
Acquisitions	14,6	0,4	15,0
Amortissement	(114,7)	(7,0)	(121,7)
Modifications	33,3	0,3	33,6
Reprise de dépréciation, montant net	1,6	—	1,6
Change	(4,2)	(0,1)	(4,3)
31 décembre 2023	431,0	11,9	442,9

La société loue des immeubles pour ses espaces de bureaux partout dans le monde. Les durées des contrats de location varient généralement de 1 an à 15 ans et la durée moyenne pondérée résiduelle des contrats de location était de 6,2 ans au 31 décembre 2023 (6,6 ans en 2022). Pour offrir une souplesse sur le plan de l'exploitation, la société inclut des options de prolongation ou de résiliation dans certains contrats de location.

La société loue des véhicules et du matériel de bureau dont les durées s'échelonnent habituellement de 1 à 7 ans et dont la durée résiduelle moyenne pondérée était de 2,8 ans au 31 décembre 2023 (3,2 ans en 2022).

La société loue également du matériel informatique et d'autre matériel dont les durées varient généralement de 1 an à 5 ans. Ces contrats de location sont généralement à court terme ou visent des actifs de faible valeur que la société a choisi de ne pas comptabiliser dans les actifs loués et dans les obligations locatives.

Les initiatives et les activités d'intégration des acquisitions de la société visant à maximiser les espaces de bureaux ont donné lieu à l'approbation de plans formels de contrats de sous-location et de sortie de certains espaces de bureaux sous-utilisés. Ces changements d'utilisation ont entraîné la comptabilisation de pertes de valeur (note 30) lorsque la valeur comptable des actifs excédait leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthode de la valeur d'utilité, et une provision pour contrat déficitaire de 2,5 \$ (19,0 \$ en 2022) (note 17). Les paiements ultérieurs effectués au titre des coûts variables sur les actifs loués d'espaces à bureaux ayant subi une perte de valeur ont réduit les sorties de trésorerie futures estimatives et augmenté la valeur recouvrable des actifs au titre de droits d'utilisation, ce qui a donné lieu à la reprise de pertes de valeur déjà comptabilisées.

Montants comptabilisés dans les charges administratives et de marketing

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023 \$	2022 \$
Charges locatives – paiements de loyers variables	47,5	39,6
Charges locatives – contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	2,9	2,9
Produits locatifs provenant de contrats de sous-location	(2,9)	(2,5)
Total	47,5	40,0

Les paiements au titre des contrats de location variables comprennent les charges d'exploitation, les impôts fonciers, les assurances et d'autres coûts variables. Les flux de trésorerie futurs non actualisés pour les contrats de location à court terme, les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements au titre des contrats de location variables et les paiements à recevoir au titre des contrats de sous-location sont présentés à la note 20.

Les sorties de trésorerie liées aux obligations locatives sont présentées à la note 32.

12. Goodwill

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Goodwill à l'ouverture de l'exercice, montant brut	2 524,4	2 362,3
Acquisitions	74,2	64,7
Incidence du change	(36,6)	97,4
Goodwill à la clôture de l'exercice, montant brut	2 562,0	2 524,4
Cumul des pertes de valeur	(178,0)	(178,0)
Goodwill à la clôture de l'exercice, montant net	2 384,0	2 346,4

Le goodwill découlant des acquisitions comprend des facteurs comme l'expertise et la réputation de la main-d'œuvre réunie acquise, l'emplacement géographique de l'entreprise acquise et les synergies attendues.

La société évalue ses UGT en fonction de l'interdépendance des flux de trésorerie entre les différents emplacements géographiques et de la façon dont la direction surveille les activités. Par conséquent, les UGT sont définies comme suit : Canada, États-Unis, Asie-Pacifique, Amérique latine et Royaume-Uni, Europe et Moyen-Orient. Comme le goodwill n'est pas surveillé à un niveau inférieur à celui des secteurs opérationnels de la société, les UGT, à l'exclusion du Canada et des États-Unis, sont regroupées dans l'UGT Activités mondiales aux fins de l'affectation du goodwill et du test de dépréciation.

Le goodwill a été réparti aux UGT ou au groupe d'UGT comme suit :

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Canada	359,5	359,5
États-Unis	1 452,4	1 408,0
Activités mondiales	572,1	578,9
Montant réparti	2 384,0	2 346,4

Le 1^{er} octobre 2023 et le 1^{er} octobre 2022, la société a effectué son test annuel de dépréciation du goodwill conformément à sa politique décrite à la note 4. Compte tenu des résultats des tests de 2023 et de 2022, la société a conclu que la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT était supérieure à sa valeur comptable et que, par conséquent, le goodwill n'avait pas subi de dépréciation.

Hypothèses

Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie est particulièrement sensible aux hypothèses clés suivantes :

- Les taux de marge d'exploitation sont fondés sur les résultats réels et les projections à long terme de la direction. La marge d'exploitation est définie comme la marge des projets moins la somme des charges administratives et de marketing, l'amortissement des immobilisations corporelles, l'amortissement des logiciels et les autres ajustements, notamment les intérêts liés aux contrats de location et les paiements de capital sur obligations locatives.
- Les taux d'actualisation reflètent les attentes des investisseurs lorsqu'ils actualisent les flux de trésorerie futurs à une valeur actuelle, en tenant compte des taux de rendement du marché, de la structure du capital, de la taille de la société et du risque lié au secteur. Au besoin, un taux d'actualisation est ajusté pour refléter les risques propres à une UGT ou à un groupe d'UGT lorsque les estimations futures des flux de trésorerie n'ont pas été ajustées. Pour ses tests de dépréciation du 1^{er} octobre 2023, la société a actualisé les flux de trésorerie en utilisant un taux d'actualisation moyen pondéré après impôt de 8,9 % pour le Canada, de 9,5 % pour les États-Unis et de 10,8 % pour le groupe mondial d'UGT (8,8 % pour le Canada, de 9,4 % pour les États-Unis et de 10,1 % pour le groupe mondial d'UGT au 1^{er} octobre 2022).

Autres hypothèses :

- Taux de croissance finaux fondés sur les résultats réels et l'analyse du marché. Les projections sont extrapolées au-delà de cinq ans en utilisant un taux de croissance qui ne dépasse pas 3,5 % (3,8 % en 2022).
- Les besoins en fonds de roulement hors trésorerie sont fondés sur les taux réels historiques, l'analyse du marché et les projections à long terme de la direction.

Notes annexes

En millions de dollars canadiens,
sauf le nombre d'actions et
les données par action
31 décembre 2023

- Taux de croissance des produits des activités ordinaires nets fondé sur les estimations les plus appropriées de la direction quant aux flux de trésorerie projetés sur une période de cinq ans.

Sensibilité aux modifications des hypothèses

Au 1^{er} octobre 2023, les valeurs recouvrables des UGT du Canada et des États-Unis soumises à un test dépassaient leur valeur comptable et la direction estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses clés ci-dessus n'aurait fait en sorte que la valeur comptable dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable du groupe mondial d'UGT était supérieure de 106,7 \$ à la valeur comptable, en supposant des marges d'exploitation finales moyennes de 9,3 %. Toutes les autres hypothèses demeurant les mêmes, une diminution de 100 points de base des marges d'exploitation finales ferait en sorte que la valeur comptable du groupe mondial d'UGT surpasserait sa valeur recouvrable.

13. Immobilisations incorporelles

	Relations clients \$	Carnet de commandes \$	Logiciels et autres \$	Total \$
Coût				
31 décembre 2021	463,2	50,2	78,8	592,2
Entrées d'actifs	—	—	25,7	25,7
Entrées découlant des acquisitions	13,1	1,7	0,5	15,3
Sortie d'actifs entièrement amortis	(24,3)	(6,1)	(14,0)	(44,4)
Incidence du change	—	—	(1,4)	(1,4)
	19,9	2,8	0,6	23,3
31 décembre 2022	471,9	48,6	90,2	610,7
Entrées d'actifs	—	—	13,7	13,7
Entrées découlant des acquisitions	25,2	12,4	—	37,6
Sortie d'actifs entièrement amortis	(25,4)	(47,8)	(39,4)	(112,6)
Incidence du change	(7,6)	(0,8)	(0,5)	(8,9)
31 décembre 2023	464,1	12,4	64,0	540,5
Cumul de l'amortissement				
31 décembre 2021	185,0	2,8	31,1	218,9
Amortissement	45,6	33,3	25,7	104,6
Sortie d'actifs entièrement amortis	(24,3)	(6,1)	(14,0)	(44,4)
Incidence du change	9,3	1,4	0,5	11,2
31 décembre 2022	215,6	31,4	43,3	290,3
Amortissement	46,3	21,3	34,4	102,0
Sortie d'actifs entièrement amortis	(25,4)	(47,8)	(39,4)	(112,6)
Incidence du change	(3,8)	(0,8)	(0,3)	(4,9)
31 décembre 2023	232,7	4,1	38,0	274,8
Valeur comptable nette				
31 décembre 2022	256,3	17,2	46,9	320,4
31 décembre 2023	231,4	8,3	26,0	265,7

En 2023, la société a conclu qu'il n'existait aucun indice de dépréciation des immobilisations incorporelles. La valeur comptable nette des logiciels acquis dans le cadre des obligations de financement de logiciels s'élève à 15,4 \$ (32,7 \$ en 2022).

14. Autres actifs

	Note	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Actifs financiers			
Placements détenus au titre des passifs autoassurés	23	204,5	156,8
Retenues sur contrats à long terme		25,2	33,7
Autres		48,6	27,0
Actifs non financiers			
Autres		18,0	17,3
		296,3	234,8
Moins la partie courante – financière		15,8	9,1
Moins la partie courante – non financière		1,3	1,1
Partie non courante		279,2	224,6

Les autres actifs financiers comprennent principalement les indemnisations, les créances au titre des contrats de sous-location, les acomptes et les instruments financiers dérivés (note 24). Les autres actifs non financiers comprennent les participations dans des coentreprises et des entreprises associées, les coûts de transaction liés à la dette à long terme et les crédits d'impôt à l'investissement.

Les placements détenus au titre des passifs d'autoassurance comprennent les obligations d'État et de sociétés classées à la JVAERG, les profits (pertes) latents étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les placements comprennent également des titres de capitaux propres qui sont classés à la JVRN et dont les profits (pertes) sont comptabilisés en résultat net.

La juste valeur des placements et leur coût amorti sont les suivants :

	31 décembre 2023 \$		31 décembre 2022 \$	
	Juste valeur	Coût amorti/Coût	Juste valeur	Coût amorti/Coût
Obligations	127,2	125,0	104,4	105,1
Titres de capitaux propres	77,3	66,3	52,4	51,8
Total	204,5	191,3	156,8	156,9

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 0,63 % à 8,00 % par année (0,75 % à 8,00 % en 2022).

Les échéances du portefeuille obligataire, évaluées à la juste valeur, sont les suivantes :

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
À moins de un an	0,4	1,3
Plus de 1 an mais au plus 5 ans	43,1	45,7
Plus de 5 ans	83,7	57,4
Total	127,2	104,4

15. Fournisseurs et autres créditeurs

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	351,9	300,6
Charges du personnel	392,0	368,5
Autres charges à payer	74,6	86,6
Fournisseurs et autres créditeurs	818,5	755,7

16. Dette à long terme

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Billets de premier rang non garantis	547,6	298,6
Facilité de crédit renouvelable	79,5	533,0
Emprunt à terme	408,2	307,2
Effets à payer	82,8	62,4
Obligations de financement de logiciels	10,9	34,6
	1 129,0	1 235,8
Moins la partie courante	146,7	52,2
Partie non courante	982,3	1 183,6

Billets de premier rang non garantis

Les billets de premier rang non garantis de la société (les « billets ») se composent de ce qui suit :

- billets de 300 \$ échéant le 8 octobre 2027 et portant intérêt au taux fixe de 2,048 % par année;
- billets de 250 \$, émis le 27 juin 2023, échéant le 27 juin 2030. Les billets portent intérêt au taux fixe annuel de 5,393 %.

Les billets ont égalité de rang avec toutes les autres dettes et dettes futures de la société.

Facilités de crédit renouvelable et d'emprunt à terme

La société a des facilités de crédit consortiales de premier rang, structurées tel un prêt lié au développement durable, composées d'une facilité de crédit renouvelable de premier rang d'un montant maximal de 800 \$ et d'un emprunt à terme de premier rang de 310 \$ en deux tranches. Des fonds supplémentaires de 600 \$ sont accessibles sous réserve d'approbation et selon les mêmes modalités. La facilité de crédit renouvelable et l'emprunt à terme ne sont pas garantis, peuvent être remboursés de temps à autre au gré de la société et viennent à échéance à diverses dates avant le 8 décembre 2027. Le 16 juin 2023, la société a également conclu une facilité de crédit à terme non garantie bilatérale de 100 \$ échéant le 17 juin 2024.

Au 31 décembre 2023, 79,5 \$ (60,0 \$ US) de la facilité de crédit renouvelable étaient remboursables en dollars américains (376,0 \$ remboursables en dollars canadiens et 157,0 \$ (116,0 \$ US) remboursables en dollars américains en 2022). Aux 31 décembre 2023 et 2022, les facilités d'emprunt à terme étaient remboursables en dollars canadiens. Au 31 décembre 2023, le taux d'intérêt moyen des facilités de crédit renouvelable et d'emprunt à terme était de 6,78 % (6,09 % en 2022).

Les fonds disponibles aux termes de la facilité de crédit renouvelable sont réduits par les découverts (inscrits à titre de dette bancaire aux états consolidés de la situation financière) et les lettres de crédit en circulation émises aux termes de la convention de facilité. Au 31 décembre 2023, la société avait émis des lettres de crédit en circulation qui viennent à échéance à diverses dates avant octobre 2024 et qui sont remboursables en diverses monnaies, pour un total de 2,4 \$ (2,6 \$ en 2022). Ces lettres de crédit ont été émises dans le cours normal des activités, y compris la garantie de certaines obligations au titre de la location de bureaux. Au 31 décembre 2023, 718,1 \$ (223,6 \$ en 2022) étaient disponibles en vertu de la facilité de crédit renouvelable.

Dette bancaire

La société a conclu une facilité de crédit multimonnaie non garantie et non engagée d'au plus 20 £ et une facilité de découvert d'au plus 5 \$ AU, remboursables à vue. Au 31 décembre 2023, le taux d'intérêt moyen était de 6,59 % (5,18 % en 2022) et le montant prélevé s'établissait à 23,6 \$ (24,6 \$ en 2022).

La dette bancaire rend également compte de découverts prélevés aux termes des facilités de crédit consortiales de premier rang de la société. Aucun montant n'avait été prélevé au 31 décembre 2023 (40,8 \$ prélevés en 2022).

Effets à payer

Les effets à payer se composent principalement d'effets à payer aux fins d'acquisitions qui viennent à échéance à diverses dates entre 2024 et 2026. Leur remboursement est conditionnel au respect des modalités des conventions d'acquisition par les actionnaires vendeurs. Le taux d'intérêt moyen pondéré des effets à payer au 31 décembre 2023 était de 3,9 % (1,6 % en 2022). La valeur globale à l'échéance des effets de 84,3 \$ (62,8 \$ en 2022) se compose de ce qui suit :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	\$ CA	Devise	\$ CA	Devise
Dollars américains	54,3	41,0	8,1	6,0
Livre sterling	17,6	10,5	28,6	17,5
Autres devises	12,4	13,4	26,1	27,2

Obligations de financement de logiciels

La société a des obligations de financement de logiciels, prises en compte dans les immobilisations incorporelles, portant intérêt à des taux allant jusqu'à 5,94 % (jusqu'à 5,94 % en 2022). Ces obligations viennent à échéance à différentes dates avant 2027. Les ajouts de logiciels acquis dans le cadre d'obligations de financement de logiciels en 2023 se sont élevés à 0,6 \$ (19,3 \$ en 2022) et ont été exclus du tableau consolidé des flux de trésorerie (note 32).

Lettres de crédit et facilités de cautionnement

La société dispose d'une facilité de lettres de crédit distincte qui prévoit des lettres de crédit d'un montant maximal de 100 \$. Au 31 décembre 2023, des lettres de crédit d'un montant total de 57,0 \$ (66,9 \$ en 2022) autres que les facilités de crédit de la société étaient émises en diverses monnaies. De ces lettres de crédit, une tranche de 41,6 \$ (54,6 \$ en 2022) vient à échéance à diverses dates avant janvier 2025 et une tranche de 15,4 \$ (12,3 \$ en 2022) est assortie de durées indéterminées.

La société dispose de facilités de cautionnement liées aux services de construction (qui ont été vendus en 2018) afin de permettre l'émission de garanties pour certains types de travaux liés à des projets. Au 31 décembre 2023, la société avait conservé des garanties de 16,6 \$ (27,1 \$ en 2022) en fonds américains en vertu de ces facilités de cautionnement qui viendront à échéance à l'achèvement des projets connexes. Les dates d'achèvement prévues de ces projets sont antérieures à juillet 2024. Même si la société demeure tenue de respecter ces instruments, l'acheteur de l'entreprise de services de construction a indemnisé la société pour toute obligation pouvant découler de ces garanties.

La société détient également des obligations de 20,3 \$ (18,8 \$ en 2022) pour ses activités poursuivies qui viendront à échéance à l'achèvement des projets connexes. Les dates d'achèvement prévues de ces projets sont antérieures à août 2029.

17. Provisions

	Passifs d'autoassurance \$	Sinistres \$	Restauration des lieux \$	Contrats déficitaires \$	Total \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	94,6	52,6	17,5	33,1	197,8
Provisions pour l'exercice considéré	20,1	21,2	15,6	4,9	61,8
Payées ou autrement réglées	(26,7)	(26,1)	(4,5)	(13,1)	(70,4)
Incidence du change	(1,4)	(1,0)	(0,1)	(0,2)	(2,7)
	86,6	46,7	28,5	24,7	186,5
Moins la partie courante	7,8	25,5	5,7	12,7	51,7
Partie non courante	78,8	21,2	22,8	12,0	134,8

Les sorties de trésorerie au titre des provisions pour sinistres devraient se produire au cours des cinq prochaines années, même si cela est incertain et dépend de l'évolution des divers sinistres. Ces sorties de trésorerie ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les flux de trésorerie nets de la société.

La provision pour restauration des lieux se rapporte aux contrats de location visant des immeubles (note 11). Les sorties de trésorerie liées aux provisions pour restauration des lieux devraient se produire au cours des 12 prochains exercices.

18. Régimes à prestations définies du personnel

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Actif net au titre des régimes à prestations définies	72,3	57,4
Passif net au titre des régimes à prestations définies	(15,6)	(17,0)
Autres avantages postérieurs à l'emploi	(13,9)	(15,3)
	(29,5)	(32,3)

Régimes de retraite à prestations définies

La société est le promoteur de régimes de retraite à prestations définies (les « Régimes ») qui couvrent certains employés à temps plein et anciens employés, principalement au Royaume-Uni. Les prestations des Régimes sont fondées sur la rémunération finale et les années de service. Les Régimes sont fermés aux nouveaux participants et ont cessé tous les avantages sociaux futurs, même si le lien salarial futur a été conservé pour certains membres actifs continus.

Les Régimes sont gouvernés par les lois du Royaume-Uni. Chaque régime de retraite est doté d'un conseil des fiduciaires qui est chargé d'administrer les actifs et de définir les politiques de placement des Régimes.

L'objectif de capitalisation de chaque régime de retraite consiste à maintenir des actifs suffisants et appropriés pour couvrir les provisions techniques. Le conseil des fiduciaires examine le niveau de capitalisation requis en fonction d'évaluations actuarielles triennales distinctes aux fins de la capitalisation; les dernières évaluations ont été réalisées au 31 mars 2021. En vertu des Régimes, des cotisations doivent être versées dans des fonds gérés séparément, qui sont maintenus de façon indépendante par des dépositaires. La société prévoit verser des cotisations d'environ 7 \$ aux Régimes en 2024.

Les Régimes exposent la société à un certain nombre de risques, y compris aux variations des taux d'intérêt à long terme au Royaume-Uni et aux prévisions d'inflation, aux fluctuations des marchés mondiaux des placements, aux variations des taux d'espérance de vie, au risque de change et au risque lié à la réglementation découlant des modifications apportées à la législation des régimes de retraite au Royaume-Uni. La société est également exposée au risque de prix puisque les actifs des Régimes comprennent des placements en actions.

La société a conclu une police de rente collective pour un régime de retraite du Royaume-Uni, et elle détient également des rentes garanties destinées à certains membres du régime au moment de la retraite. Les flux de trésorerie futurs provenant des rentes correspondront au montant et au moment de certaines prestations payables aux termes des Régimes, ce qui atténuera en partie l'exposition de la société à la volatilité future des obligations connexes. Au 31 décembre 2023, 55,2 % (56,9 % en 2022) de l'obligation au titre des prestations définies était entièrement couverte contre les variations des taux d'intérêt et la longévité après le départ à la retraite. Les avantages postérieurs au départ à la retraite qui sont entièrement appariés aux contrats de rente ont été inclus dans les montants de l'actif et du passif des tableaux suivants.

Une stratégie d'investissement guidée par le passif a été mise en œuvre pour atténuer une partie des risques de taux d'intérêt et d'inflation à long terme des Régimes en investissant dans des actifs qui présentent des caractéristiques de taux d'intérêt et d'inflation semblables à celles des passifs des Régimes. La stratégie d'investissement guidée par le passif vise uniquement une partie des placements des Régimes; par conséquent, les Régimes demeurent exposés à un risque important lié aux taux d'intérêt et d'inflation, ainsi qu'aux autres risques mentionnés ci-dessus.

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture (de l'actif) du passif net au titre des prestations définies et de ses composantes.

	2023			2022		
	Obligation au titre des prestations définies \$	Juste valeur des actifs des régimes \$	(Actif) passif net au titre des régimes à prestations définies \$	Obligation au titre des prestations définies \$	Juste valeur des actifs des régimes \$	Passif net au titre des régimes à prestations définies \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	(382,5)	422,9	40,4	(586,1)	560,3	(25,8)
Charges administratives et de marketing						
Produit (charge) d'intérêts	(17,8)	20,2	2,4	(9,8)	9,5	(0,3)
Charges administratives payées par les Régimes	—	(2,1)	(2,1)	—	(1,6)	(1,6)
	(17,8)	18,1	0,3	(9,8)	7,9	(1,9)
Autres éléments du résultat global						
Ajustements à l'actif des Régimes, excluant le produit d'intérêts	—	10,3	10,3	—	(127,0)	(127,0)
Écarts actuariels découlant des éléments suivants :						
Changements dans les hypothèses démographiques	5,8	—	5,8	0,3	—	0,3
Changements dans les hypothèses financières	(9,6)	—	(9,6)	192,7	—	192,7
Ajustements liés à l'expérience	(3,4)	—	(3,4)	(16,3)	—	(16,3)
Profit (perte) à la réévaluation, avant impôt	(7,2)	10,3	3,1	176,7	(127,0)	49,7
Incidence des fluctuations des cours de change	(11,1)	12,4	1,3	22,7	(21,9)	0,8
	(18,3)	22,7	4,4	199,4	(148,9)	50,5
Autres						
Prestations versées	16,0	(16,0)	—	14,0	(14,0)	—
Cotisations par l'employeur	—	11,6	11,6	—	17,6	17,6
	16,0	(4,4)	11,6	14,0	3,6	17,6
Solde à la clôture de l'exercice	(402,6)	459,3	56,7	(382,5)	422,9	40,4

Le total du profit découlant de la réévaluation de l'actif net au titre des prestations définies du personnel au 31 décembre 2023 s'est élevé à 7,8 \$, compte tenu d'un recouvrement d'impôt différé de 4,7 \$ essentiellement lié à une modification des taux d'imposition au Royaume-Uni (profit de 35,5 \$, déduction faite d'une charge d'impôt différé de 14,2 \$ en 2022).

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Inclus à l'état consolidé de la situation financière dans les postes suivants :		
Actif net au titre des prestations définies	72,3	57,4
Passif net au titre des prestations définies	(15,6)	(17,0)
	56,7	40,4

La société a le droit inconditionnel de tirer un avantage économique de l'excédent susmentionné et a donc comptabilisé un actif net au titre des prestations définies.

Les principales catégories d'actifs du régime, évalués à la juste valeur, sont les suivantes :

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26,7	18,9
Placements cotés sur des marchés actifs (fonds communs de placement, fonds négociés en bourse et fonds de placement) :		
Actions	18,7	15,2
Titres à revenu fixe, obligations de sociétés et obligations d'État	71,0	6,5
Placements guidés par le passif	118,2	18,7
Fonds alternatifs et fonds immobiliers	2,5	0,6
Placements non cotés :		
Contrats de rente	222,2	217,7
Contrats d'assurance :		
Actions et fonds immobiliers	—	97,5
Obligations de sociétés	—	26,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	21,0
Juste valeur des actifs des Régimes	459,3	422,9

La politique de placement des Régimes consiste à équilibrer le risque et le rendement. Environ 52 % de l'actif des Régimes est investi dans des fonds communs de placement, des fonds négociés en bourse et des fonds de placement (évalués à la juste valeur selon les cours du marché) ou détenu en trésorerie. Environ 48 % des actifs des régimes sont détenus dans des contrats de rente dont les flux de trésorerie correspondent au montant et au calendrier de certaines prestations payables aux termes des Régimes. La juste valeur de ces contrats reflète la valeur actuelle des obligations connexes et est déterminée au moyen de techniques actuarielles et des taux de rente garantis. Pour la période correspondante de l'exercice précédent, les Régimes investissaient également dans un contrat d'assurance à but lucratif entièrement assuré conclu avec une importante société d'assurance, qui prévoyait un taux d'intérêt déclaré et était évalué à la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données de marché observables. Ce contrat a été résilié en 2023.

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimatifs au moyen d'évaluations actuarielles. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de retraite des Régimes sont présentées ci-dessous (exprimées en moyennes pondérées).

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taux d'actualisation	4,48 %	4,60 %
Taux d'augmentation des salaires	4,36 %	4,30 %
Taux d'inflation, avant la retraite	2,64 %	2,68 %
Taux d'augmentation des prestations de retraite futures	3,30 %	3,39 %
Espérance de vie à 65 ans pour les retraités actuels :		
Hommes	21 ans	22 ans
Femmes	24 ans	24 ans
Espérance de vie à 65 ans pour les participants actuellement âgés de 45 ans :		
Hommes	22 ans	23 ans
Femmes	25 ans	25 ans

Au 31 décembre 2023, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 14 ans (15 ans en 2022).

Les analyses de sensibilité quantitatives indiquant l'incidence sur l'obligation au titre des prestations définies des hypothèses significatives sont les suivantes :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Augmentation \$	Diminution \$	Augmentation \$	Diminution \$
Variation du taux d'actualisation de 0,25 %	(13,8)	14,3	(11,4)	11,6
Variation du taux d'inflation avant la retraite de 0,25 %	2,4	(2,4)	2,7	(2,7)
Variation de la croissance des salaires de 0,25 %	0,3	(0,3)	0,3	(0,3)
Modification de l'hypothèse d'augmentation des rentes de 0,25 %	7,5	(7,4)	7,1	(7,1)
Variation d'un an de l'espérance de vie	13,5	(13,5)	10,3	(10,3)

Les analyses de sensibilité ci-dessus ont été établies selon une méthode qui extrapole l'incidence sur l'obligation au titre des prestations définies des changements raisonnables apportés aux hypothèses clés à la clôture de l'exercice de présentation de l'information financière. Les analyses de sensibilité ont été effectuées en fonction de la modification d'une hypothèse importante et du maintien de toutes les autres hypothèses constantes et pourraient ne pas être représentatives d'une variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies, puisqu'il est peu probable que des modifications des hypothèses surviennent de façon isolée.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi représente les obligations estimatives de la société au titre des congés liés à l'ancienneté et des congés annuels, lesquelles sont prévues par la loi dans certains pays où la société exerce ses activités.

19. Autres passifs

	Note	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Rémunération à base d'actions réglée en trésorerie	22	95,5	60,4
Autres		15,1	16,3
		110,6	76,7
Moins la partie courante		55,0	36,0
Partie non courante		55,6	40,7

20. Engagements

La société a divers engagements en vertu de contrats de location inclus dans les obligations locatives (note 11). De plus, la société a des engagements à l'égard de paiements de loyers variables, de contrats de location à court terme et de contrats de location visant des actifs de faible valeur. Ces engagements au 31 décembre 2023 sont les suivants :

	Total \$	Moins de 1 an \$	De 1 an à 3 ans \$	Plus de 3 ans \$
Paiements de loyers variables et autres	283,0	51,0	82,5	149,5
Contrats de location non conclus mais engagés	55,7	5,6	12,9	37,2
Financement de logiciels non conclu mais engagé	53,4	17,8	35,6	—
	392,1	74,4	131,0	186,7

Les paiements minimaux futurs à recevoir en vertu d'ententes de sous-location non résiliables au 31 décembre 2023 s'établissent à 41,4 \$ (28,1 \$ en 2022), dont une tranche de 18,8 \$ (11,9 \$ en 2022) a trait aux montants à recevoir au titre de contrats de sous-location inclus dans les autres actifs (note 14).

21. Éventualités et garanties

La nature des créances légales de la société et les provisions comptabilisées à l'égard de ces créances sont décrites aux notes 4 et 5. Même si la société constitue des provisions adéquates pour les créances légales probables, elle a des passifs éventuels liés aux actions en justice déclarées qui, selon les faits connus actuels, ne sont pas susceptibles d'entraîner des sorties de trésorerie futures. La société surveille ces actions et ne comptabilisera aucune provision tant que d'autres informations ne seront pas obtenues et que les critères requis pour comptabiliser une provision ne seront pas remplis. En raison de la nature de ces actions, tels l'éventail des issues possibles et la possibilité de litiges, il n'est pas possible pour la direction d'estimer l'incidence financière de ces actions, le montant et le calendrier des sorties de trésorerie futures et la possibilité de tout remboursement de ces sorties.

Dans le cours normal de ses activités, la société offre des indemnités et, dans des circonstances limitées, des cautionnements et des garanties. Il s'agit souvent des conditions contractuelles standard offertes à des contreparties dans le cadre d'opérations comme les contrats de rachat d'actifs ou d'actions, des conventions de services et des contrats de location. La société indemnise aussi ses dirigeants et administrateurs à l'égard de tout litige ou de toute perte raisonnablement engagée pendant la prestation de leurs services à la société dans la mesure permise par la loi. Ces indemnités peuvent obliger la société à dédommager la contrepartie pour les coûts engagés par suite de divers événements, y compris des changements dans les lois et règlements et leur interprétation ou par suite de dommages-intérêts ou de sanctions réglementaires qui peuvent être subis par la contrepartie en conséquence de l'opération. Les modalités entourant ces indemnités et ces garanties varieront selon le contrat, dont la nature empêche la société d'effectuer une estimation raisonnable du montant éventuel maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Dans la majorité des cas, le montant du paiement éventuel d'une indemnité ou d'une garantie en cours est limité au coût résiduel des travaux à exécuter aux termes de contrats de service. La société souscrit une assurance responsabilité civile, sous réserve de certaines franchises et limites de garantie, qui offre une protection contre certaines indemnités assurables. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important en vertu de ces indemnités ou garanties, et aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés relativement à ces indemnités ou garanties.

22. Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série, assorties des caractéristiques désignées par le conseil d'administration

Actions ordinaires

Le 11 décembre 2023, la société a reçu l'approbation de la TSX pour renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRA »), lui permettant d'acheter jusqu'à 2 281 339 actions ordinaires pour la période du 13 décembre 2023 au 12 décembre 2024. La société a également un régime d'achat automatique d'actions (« RAAA ») qui permet à un courtier, à sa seule discrétion et selon les paramètres établis par la société, d'acheter des actions ordinaires aux fins d'annulation aux termes de l'OPRA à tout moment pendant les périodes d'interdiction de négociation prédéterminées. En 2023, 129 036 actions ordinaires (1 085 676 en 2022) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'OPRA au coût de 10,0 \$ (65,3 \$ en 2022). Aux 31 décembre 2023 et 2022, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière de la société au titre du RAAA.

En 2023, la société a conclu un placement public, émettant 3 108 450 actions ordinaires à un prix de 92,50 \$ par action pour un produit brut de 287,5 \$ (277,8 \$, déduction faite des coûts de transaction).

Dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil d'administration de la société en déclare. Le tableau ci-dessous présente les dividendes versés en 2023.

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action \$	Versé \$
10 novembre 2022	30 décembre 2022	17 janvier 2023	0,180	20,0
22 février 2023	31 mars 2023	17 avril 2023	0,195	21,7
10 mai 2023	30 juin 2023	17 juillet 2023	0,195	21,6
9 août 2023	29 septembre 2023	16 octobre 2023	0,195	21,6
9 novembre 2023	29 décembre 2023	16 janvier 2024	0,195	—

Au 31 décembre 2023, les fournisseurs et autres créiteurs comprenaient 22,3 \$ (20,0 \$ en 2022) liés aux dividendes déclarés le 9 novembre 2023.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La société a un programme incitatif à long terme permettant l'émission d'UANR, d'UAR, d'options sur actions et de droits à l'appréciation d'actions. La société a également un régime d'UAD à l'intention du conseil d'administration.

En 2023, la société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions nette de 60,1 \$ (26,0 \$ en 2022) dans les charges administratives et de marketing aux états consolidés du résultat net, composée d'une charge de rémunération à base d'actions de 75,6 \$ (30,2 \$ en 2022) compensée par l'incidence d'une couverture de 15,5 \$ (4,2 \$ en 2022) (note 24).

a) Options sur actions

Les 281 061 options sur actions en cours à l'ouverture de l'exercice ont été entièrement exercées ou sont venues à échéance le 15 mai 2023.

b) Paiements à base d'actions réglés en trésorerie

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	UANR Nbre	UAR Nbre	UAD Nbre	UANR Nbre	UAR Nbre	UAD Nbre
Unités à l'ouverture de l'exercice	395 725	785 489	229 282	406 762	862 032	200 411
Attribuées et ajustées au titre des dividendes	121 498	183 388	26 146	150 591	263 434	28 871
Payées	(127 173)	(284 209)	(24 081)	(148 327)	(318 058)	—
Déchues	(14 450)	(25 844)	—	(13 301)	(21 919)	—
Unités à la clôture de l'exercice	375 600	658 824	231 347	395 725	785 489	229 282

Unités d'actions à négociation restreinte

Aux termes du programme incitatif à long terme de la société, certains dirigeants et employés peuvent se voir attribuer des UANR. Ces unités sont ajustées pour tenir compte des dividendes à mesure qu'ils surviennent, en fonction du nombre d'unités détenues à la date de clôture des registres, et la juste valeur est déterminée en fonction du cours des actions ordinaires de la société. Dans le cas des unités dont les droits s'acquiescent au terme d'une période de service de trois ans, les porteurs d'unités recevront des paiements en trésorerie fondés sur le nombre d'unités détenues à la date de clôture des registres et le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits, déduction faite des retenues.

En 2023, la société a attribué 118 259 UANR (145 884 en 2022) d'une juste valeur de 9,5 \$ (8,0 \$ en 2022) et 127 173 UANR ont été payées pour une valeur de 10,2 \$ (148 327 payées pour une valeur de 8,0 \$ en 2022). Au 31 décembre 2023, les obligations au titre des UANR s'élevaient à 20,2 \$ (12,7 \$ en 2022) et étaient incluses dans les autres passifs (note 19).

Unités d'actions liées au rendement

Aux termes du programme incitatif à long terme de la société, certains membres de l'équipe de haute direction peuvent se voir attribuer des UAR. Ces unités sont ajustées pour tenir compte des dividendes à mesure qu'ils surviennent, en fonction du nombre d'unités détenues à la date de clôture des registres. Le nombre d'unités dont les droits sont acquis à l'achèvement d'une condition de service de trois ans est assujéti à un pourcentage qui peut varier de 0 % à 200 %, selon l'atteinte d'objectifs de rendement sur trois ans et d'objectifs liés au marché. Les objectifs comprennent une cible de rendement des capitaux propres pour une pondération de 60 % et un rendement total pour les actionnaires par rapport au groupe de référence de la société pour une pondération de 40 %.

La juste valeur de ces unités est évaluée selon la méthode Monte-Carlo. Pour les unités dont les droits sont acquis à la fin d'une condition de service de trois ans qui commence après la date d'attribution, les porteurs d'unités recevront un paiement en espèces fondé sur le nombre d'unités détenues à la date de clôture des registres et sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société au cours des cinq derniers jours de bourse précédant la date d'acquisition, moins les retenues à la source.

En 2023, la société a attribué 177 897 UAR (253 938 en 2022) d'une juste valeur de 15,7 \$ (14,5 \$ en 2022) et 284 209 UAR ont été payées pour une valeur de 28,2 \$ (318 058 payées pour une valeur de 15,3 \$ en 2022). Au 31 décembre 2023, les obligations accumulées au titre des UAR s'élevaient à 51,5 \$ (32,8 \$ en 2022) et elles sont inscrites dans les autres passifs (note 19).

Unités d'actions différées

Les administrateurs du conseil reçoivent des UAD et, à la satisfaction de certaines exigences, sur une base annuelle, ils peuvent choisir de recevoir leur rémunération sous forme d'UAD et d'un paiement en espèces (jusqu'à concurrence de 70 %), moins les retenues à la source. Ces unités sont acquises à leur date d'attribution et ajustées pour tenir compte des dividendes à mesure qu'ils surviennent, en fonction du nombre d'unités détenues à la date de clôture des registres. La juste valeur est établie en fonction du cours des actions ordinaires de la société et est versée en espèces aux administrateurs au moment de leur décès ou de leur retraite. Le paiement en espèces est établi selon la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de clôture des actions ordinaires de la société pour les 10 derniers jours de bourse du mois.

En 2023, 26 146 UAD (28 871 en 2022) ont été attribuées à une juste valeur de 1,9 \$ (1,6 \$ en 2022), selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société à la date d'attribution. Au 31 décembre 2023, les UAD en cours et acquises avaient une juste valeur de 23,8 \$ (14,9 \$ en 2022) inscrite dans les autres passifs (note 19).

23. Évaluations à la juste valeur

Pour établir des estimations, la société utilise les données les plus observables disponibles aux fins de l'évaluation. Si une évaluation à la juste valeur reflète des données de différents niveaux de la hiérarchie, l'instrument financier est classé en fonction du niveau le plus bas de données importantes.

Pour déterminer la juste valeur, la société tient compte du marché principal ou du marché le plus avantageux sur lequel elle transigerait et des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif. La société évalue certains actifs et passifs financiers à la juste valeur sur une base récurrente.

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, la société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant les catégories à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

En 2023, aucun changement n'a été apporté à la méthode d'évaluation de la juste valeur et aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des justes valeurs de la société pour les actifs et passifs évalués et ajustés à la juste valeur sur une base récurrente.

Au 31 décembre 2023	Notes	Valeur comptable \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Actif					
Placements détenus au titre des passifs autoassurés	14	204,5	—	204,5	—
Instruments financiers dérivés	14,24	20,0	—	20,0	—
Passif					
Effets à payer	16	82,8	—	—	82,8

Au 31 décembre 2022	Notes	Valeur comptable \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Actif					
Placements détenus au titre des passifs autoassurés	14	156,8	—	156,8	—
Instruments financiers dérivés	24	3,1	—	3,1	—
Passif					
Effets à payer	16	62,4	—	—	62,4
Instruments financiers dérivés	24	2,3	—	2,3	—

Les placements détenus au titre des passifs d'autoassurance se composent d'obligations d'État et de sociétés et de titres de capitaux propres. La juste valeur des obligations est déterminée au moyen de prix observables de titres de créance ayant des caractéristiques et des échéances semblables à celles des obligations évaluées. La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction de la valeur liquidative par action présentée des fonds de placement. Les fonds tirent leur valeur des cours observables des actions détenues qui sont négociées sur un marché actif.

La juste valeur des effets à payer n'étant pas fondée sur des données de marché observables, compte tenu de la méthode d'évaluation, ils sont classés de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour les paiements dont l'échéance est de plus de un an, le montant estimatif du passif est actualisé selon un taux d'intérêt approprié.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des justes valeurs de la société pour les passifs qui n'ont pas été évalués à la juste valeur mais qui doivent être présentés à la juste valeur de manière récurrente.

Au 31 décembre 2023	Note	Valeur comptable \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Billets de premier rang non garantis	16	547,6	—	523,2	—

Au 31 décembre 2022	Note	Valeur comptable \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Billets de premier rang non garantis	16	298,6	—	259,8	—

La juste valeur des billets de premier rang non garantis est établie en calculant la valeur actualisée des paiements futurs à l'aide des taux d'intérêt de référence observables et des écarts de taux pour des titres d'emprunt ayant des caractéristiques et des échéances semblables.

24. Instruments financiers

a) Instruments financiers dérivés

Swap de taux d'intérêt

La société avait conclu un swap de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt sur la tranche C de l'emprunt à terme d'un montant nominal de 160,0 \$, échéant le 27 juin 2023, et avait comptabilisé un profit latent de 2,0 \$ dans les états consolidés du résultat net (profit latent de 4,3 \$ dans les autres éléments du résultat global (3,3 \$ après impôt) en 2022).

Swaps sur rendement total sur les unités de rémunération à base d'actions

La société a conclu des swaps sur rendement total auprès d'institutions financières afin de gérer son exposition aux variations de la juste valeur des actions de la société liées à certaines obligations de paiement à base d'actions réglées en trésorerie. La société a désigné les swaps sur rendement total liés à ses UANR comme couverture des flux de trésorerie, d'un montant nominal de 22,2 \$ et venant à échéance entre 2024 et 2026.

La juste valeur des swaps sur rendement total est fondée sur l'écart entre le prix couvert et la juste valeur des actions ordinaires de la société, et elle est constatée dans les autres actifs (note 14) et les autres passifs (note 19). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les swaps sur rendement total liés aux UANR de la société avaient un profit latent de 5,1 \$ (3,9 \$ après impôt) (profit latent de 0,4 \$ (0,3 \$ après impôt) en 2022), comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, et un profit de 8,1 \$ (perte de 3,0 \$ en 2022) a été reclassé dans les états consolidés du résultat à titre de charges administratives et de marketing. Les swaps sur rendement total liés aux UAD de la société, pour lesquelles la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée, avaient un profit latent de 7,4 \$ (perte latente de 1,2 \$ en 2022), qui a été comptabilisé dans les charges administratives et de marketing aux états consolidés du résultat net.

Il existe un lien économique entre ces swaps sur rendement total et l'obligation au titre des UANR, car les modalités des deux instruments correspondent (c.-à-d. le montant nominal et le paiement). La société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour la relation de couverture, car le risque sous-jacent des swaps sur rendement total est identique à la composante risque couverte.

b) Nature et étendue des risques

Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient et la transition vers une période de forte inflation plus élevée, tel qu'il est indiqué à la note 5, ont eu des répercussions financières négatives sur l'économie mondiale, mais la société n'a pas constaté de hausse importante de son exposition au risque. La direction continue de surveiller étroitement l'incidence de ces facteurs sur l'exposition au risque de la société et ajustera son approche de gestion des risques au besoin.

Risque de crédit

Les actifs qui exposent la société au risque de crédit se composent principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créances d'exploitation non facturées, des actifs sur contrats, des placements détenus au titre des passifs d'autoassurance, des retenues sur contrats à long terme et d'autres actifs financiers. L'exposition maximale de la société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable de ces actifs, qui s'établissait à 2 407,3 \$ au 31 décembre 2023 (2 031,1 \$ en 2022).

La société limite son exposition au risque de crédit en confiant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie à des établissements de crédit de grande qualité. Les placements détenus au titre des passifs d'autoassurance comprennent les obligations de sociétés et les titres de capitaux propres. La société estime que le risque lié aux obligations de sociétés et aux titres de capitaux propres est atténué par la qualité et la composition globales de son portefeuille de placements. La quasi-totalité des obligations détenues par la société sont de qualité investissement et aucune n'est en souffrance. La société surveille l'évolution du risque de crédit en surveillant les notations de crédit externes publiées.

La société atténue le risque lié aux créances clients et autres débiteurs, aux créances d'exploitation non facturées, aux actifs sur contrats et aux retenues sur contrats à long terme en fournissant des services à divers clients dans divers secteurs d'activité et secteurs de l'économie. De plus, la direction examine régulièrement les créances clients et autres débiteurs en souffrance afin de déterminer assez tôt les facteurs qui pourraient entraîner des retards dans le recouvrement des fonds. La société ne concentre pas son risque de crédit sur un client, un secteur d'activité, un secteur économique ou une région donnés.

La société contrôle les créances par rapport au délai moyen de recouvrement déterminé en interne, qui au 31 décembre 2023 était de 59 jours (62 jours en 2022).

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie relatives aux actifs financiers sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Total \$	1 à 30 \$	31 à 60 \$	61 à 90 \$	91 à 120 \$	121 jours et plus \$
31 décembre 2023						
Taux de perte attendu		0,09 %	0,8 %	0,23 %	0,75 %	1,41 %
Valeur comptable brute	1 844,5	1 329,5	309,0	92,1	31,7	82,2
Provision pour correction de valeur pour pertes à la clôture de l'exercice	3,5	1,2	0,3	0,2	0,3	1,5
31 décembre 2022						
Taux de perte attendu		0,07 %	0,11 %	0,28 %	0,61 %	1,27 %
Valeur comptable brute	1 720,1	1 286,3	246,9	71,6	39,8	75,5
Provision pour correction de valeur pour pertes à la clôture de l'exercice	2,6	1,1	0,2	0,2	0,2	0,9

Les obligations comptabilisées à la JVAERG sont considérées comme présentant un risque faible; par conséquent, la provision pour perte de valeur correspond aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Risque de prix

Les placements de la société détenus au titre des passifs d'autoassurance sont exposés au risque de prix découlant des variations de la valeur de marché des titres de capitaux propres. Ce risque est atténué, car le portefeuille de fonds d'actions fait l'objet d'une surveillance régulière et est adéquatement diversifié. En ce qui concerne les placements de la société détenus au titre des passifs d'autoassurance, une hausse ou une baisse de 5 % du cours des actions au 31 décembre 2023 aurait fait augmenter ou diminuer le résultat net de la société de 3,0 \$ (2,0 \$ en 2022), respectivement.

La société est également exposée aux variations du cours de son action découlant de ses paiements à base d'actions réglés en trésorerie, car l'obligation de la société aux termes de ces accords est fondée sur le cours de ses actions. La société atténue une partie de son exposition à ce risque pour ses UANR et ses UAD en concluant des swaps sur rendement total. Pour les UAR, une hausse ou une baisse de 10 % du cours des actions de la société au 31 décembre 2023 aurait fait diminuer ou augmenter le résultat net de la société de 3,6 \$ (1,2 \$ en 2022), respectivement.

Risque de liquidité

La société comble ses besoins de liquidités au moyen de diverses sources, notamment les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, l'émission de billets de premier rang non garantis, des emprunts sur sa facilité de crédit renouvelable de 800 \$, les facilités d'emprunt à terme, les facilités de crédit bilatérales, multimonnaie et de découvert, et l'émission d'actions ordinaires. Au 31 décembre 2023, la capacité inutilisée aux termes des facilités de crédit s'établissait à 732,7 \$ (231,8 \$ en 2022), et la société a également obtenu des fonds supplémentaires de 600 \$ aux termes de ses facilités de crédit consortiales (note 16). La société est d'avis qu'elle dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter des obligations liées à ses passifs financiers.

Le calendrier des sorties de trésorerie non actualisées liées aux passifs financiers est présenté dans le tableau ci-dessous.

	Total \$	Moins de un an \$	De 1 an à 3 ans \$	Plus de 3 ans \$
31 décembre 2023				
Dettes bancaires	23,6	23,6	—	—
Fournisseurs et autres créanciers	818,5	818,5	—	—
Obligations locatives	667,8	119,4	228,3	320,1
Dettes à long terme	1 135,1	148,4	196,3	790,4
Autres passifs financiers	5,6	5,3	0,3	—
Total des obligations contractuelles	2 650,6	1 115,2	424,9	1 110,5
31 décembre 2022				
Dettes bancaires	65,4	65,4	—	—
Fournisseurs et autres créanciers	755,7	755,7	—	—
Obligations locatives	708,0	118,7	240,1	349,2
Dettes à long terme	1 241,3	54,0	192,1	995,2
Autres passifs financiers	6,0	4,0	2,0	—
Total des obligations contractuelles	2 776,4	997,8	434,2	1 344,4

Risque de taux d'intérêt

La société est assujettie au risque de taux d'intérêt dans la mesure où ses facilités de crédit et d'emprunt à terme sont fondées sur des taux d'intérêt variables. La société est également exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où ses placements détenus pour des passifs d'autoassurance comprennent des obligations d'État et de sociétés à taux fixe. Si le taux d'intérêt sur les soldes des facilités de crédit et d'emprunt à terme de la société au 31 décembre 2023 avait augmenté ou diminué de 1,0 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat net aurait respectivement diminué ou augmenté de 4,0 \$ (5,4 \$ en 2022), respectivement.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours de change. Les profits ou les pertes de change inscrits en résultat net découlent de la conversion d'actifs et de passifs libellés en monnaies étrangères (comme les créances clients et autres débiteurs, la dette bancaire, les dettes fournisseurs et autres créanciers et la dette à long terme) détenus par les établissements canadiens et les filiales étrangères de la société. La société gère son exposition aux fluctuations des cours de change sur ces éléments en appariant les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères et en utilisant de temps à autre des contrats de change à terme.

Les fluctuations des cours de change peuvent également découler de la conversion des comptes des filiales américaines de la société ou d'autres filiales étrangères, lorsque la monnaie fonctionnelle est différente du dollar canadien, et elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. La société ne couvre pas ce risque de change.

25. Gestion du capital

L'objectif de la société en matière de gestion du capital consiste à disposer d'une capacité suffisante pour couvrir les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement courantes, la croissance des acquisitions, le versement de dividendes et les rachats opportuns d'actions aux termes de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, tout en maintenant un rendement adéquat pour les actionnaires. La société définit son capital comme étant la trésorerie, le total de la dette à long terme (y compris la partie courante) et les capitaux propres.

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Partie courante de la dette à long terme	146,7	52,2
Partie non courante de la dette à long terme	982,3	1 183,6
Dette à long terme	1 129,0	1 235,8
Dette bancaire	23,6	65,4
Moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(352,9)	(148,3)
Dette nette	799,7	1 152,9
Capitaux propres	2 756,6	2 286,0
Capital total géré	3 556,3	3 438,9

La société gère sa structure du capital de manière à conserver la souplesse nécessaire pour s'adapter aux changements de la conjoncture économique et à la croissance des acquisitions et pour répondre aux risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et autres. Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la société peut racheter des actions aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, mobiliser des capitaux ou rembourser des dettes.

La société est assujettie à diverses clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable, à ses facilités d'emprunt à terme et à ses billets de premier rang non garantis, évalués trimestriellement. Les clauses restrictives de nature financière comprennent, sans s'y limiter, un ratio de levier financier et un ratio de couverture des intérêts (mesures non conformes aux IFRS). Le ratio de levier financier correspond au montant total de la dette, moins les liquidités non grevées d'un montant maximal de 150,0 \$ CA, par rapport au BAIIA (calculé avant l'adoption d'IFRS 16), tel qu'il est défini dans la convention relative aux facilités de crédit consortiales de premier rang. Le ratio de couverture des intérêts correspond au ratio du BAIIA par rapport à la charge d'intérêts (avant l'adoption d'IFRS 16). Le défaut de respecter les modalités d'une ou de plusieurs de ces clauses restrictives pourrait constituer un défaut, ce qui pourrait entraîner l'accélération du remboursement de ces dettes.

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date, la société respectait toutes les clauses restrictives en vertu de ces conventions.

26. Impôt sur le résultat

Le taux d'imposition effectif pour les activités figurant dans les états consolidés du résultat net diffère des taux d'imposition canadiens prévus par la loi en raison des éléments suivants :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023 %	2022 %
Charge d'impôts aux taux prévus par la loi au Canada	25,5	25,2
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		
Écart de taux sur le revenu étranger	(4,2)	(1,7)
Crédits d'impôt à la recherche et au développement et autres	(1,0)	(0,6)
Charges non déductibles et résultat non imposable	0,5	(0,5)
Ajustement aux déclarations fiscales de l'exercice précédent	0,8	0,1
Autres	0,9	1,5
	22,5	24,0

Notes annexes

En millions de dollars canadiens,
sauf le nombre d'actions et
les données par action

31 décembre 2023

La charge d'impôt exigible de 141,6 \$ (121,3 \$ en 2022) est attribuable aux activités poursuivies, et les principales composantes du recouvrement d'impôt sur le résultat différé sont les suivantes :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023 \$	2022 \$
Création et reprise de différences temporaires	(44,9)	(45,7)
Pertes fiscales non comptabilisées et différences temporaires	0,3	2,6
Modification des taux d'imposition	4,2	0,3
Recouvrement découlant d'actifs d'impôt non comptabilisés antérieurement	(5,2)	(0,4)
Recouvrement d'impôt différé	(45,6)	(43,2)

Les principales composantes des actifs (passifs) d'impôt différé nets sont les suivantes :

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Actifs (passifs) d'impôt différé		
Obligations locatives	152,3	159,4
Différences dans le moment de l'imposition des produits et de la déductibilité des charges	156,4	99,9
Reports prospectifs de pertes et crédits d'impôt	33,6	30,0
Autres	1,7	1,9
Régime à prestations définies du personnel	(14,2)	(14,2)
Valeur comptable des immobilisations corporelles supérieure à la valeur fiscale	(25,3)	(18,3)
Valeur comptable des immobilisations incorporelles supérieure à la valeur fiscale	(129,5)	(130,9)
Actifs loués	(106,8)	(110,8)
	68,2	17,0

Le rapprochement des actifs (passifs) d'impôt différé, montant net, se présente comme suit :

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	17,0	(29,2)
Incidence fiscale sur les éléments de capitaux propres	8,3	(14,4)
Incidence du change	(4,4)	(1,3)
Impôt différé résultant de regroupements d'entreprises	1,7	18,7
Recouvrement d'impôt au cours de l'exercice inscrit en résultat net	45,6	43,2
Solde à la clôture de l'exercice	68,2	17,0

Au 31 décembre 2023, tous les reports en avant de pertes et toutes les différences temporaires déductibles disponibles pour réduire le résultat imposable des filiales canadiennes, américaines et étrangères ont été comptabilisés dans les états financiers consolidés, à l'exception de ce qui suit.

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Différences temporelles déductibles	—	0,1
Pertes fiscales autres qu'en capital :		
Expire (2024 à 2043)	7,2	29,7
N'expire jamais	41,9	41,8
	49,1	71,5
Pertes fiscales en capital :		
N'expire jamais	7,7	7,8
	56,8	79,4

Des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés à l'égard de ces différences temporaires et de ces pertes, ainsi que des crédits d'impôt étranger de 3,9 \$ (4,0 \$ en 2022), car ils sont limités à certains territoires et ne peuvent être utilisés ailleurs par la société en date des présentes.

L'OCDE a instauré un impôt minimum mondial de 15 %, habituellement désigné comme régime d'impôt minimum mondial du Pilier Deux (régime d'impôt du Pilier Deux), en vertu duquel la société pourrait être tenue de payer un impôt complémentaire lié à ses activités dans des pays dont les taux d'imposition effectifs sont de moins de 15 % et qui ont adopté le régime. Ce régime devrait s'appliquer à la société, car le Canada a publié un avant-projet de loi relatif au Pilier Deux devant entrer en vigueur en 2024. Au 31 décembre 2023, le Royaume-Uni et le Canada étaient les seuls pays dans lesquels la société exerce ses activités qui ont adopté ou quasi adopté des lois fiscales relatives au Pilier Deux.

La société évalue actuellement l'incidence potentielle du régime d'impôt du Pilier Deux, ce qui comprend les règles du régime de protection transitoire. D'après l'évaluation actuelle, la plupart des entités de la Société devraient avoir un taux d'imposition effectif supérieur à 15 % ou suivre les règles du régime de protection transitoire, de sorte qu'aucun impôt complémentaire ne serait à payer. En raison de la complexité de l'application de la législation, l'incidence quantitative de la législation adoptée ou quasi adoptée ne peut pas encore faire l'objet d'une estimation raisonnable. De plus, les lois relatives au Pilier Deux entrant en vigueur après le 31 décembre 2023, il n'y a actuellement pas d'impôt exigible connexe. La société continue de surveiller les nouveautés concernant la conformité à cette législation et l'évolution des lois fiscales des pays dans lesquels elle exerce ses activités.

27. Charge d'intérêts et autres charges financières, montant net

	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2023 \$	2022 \$
Intérêts sur les facilités de crédit	16	58,6	38,2
Intérêts sur les obligations locatives	11	24,6	22,5
Intérêts sur les billets de premier rang non garantis	16	13,3	6,4
Autres		6,2	2,5
Total de la charge d'intérêts		102,7	69,6
Total du produit d'intérêts		(11,7)	(5,6)
Charge d'intérêts, montant net		91,0	64,0
Autres charges financières, montant net		2,0	9,2
Charge d'intérêts et autres charges financières, montant net		93,0	73,2

28. Produits des activités ordinaires

Ventilation des produits des activités ordinaires

La société fournit des services de conseil professionnel en ingénierie, en architecture, en design d'intérieur, en architecture paysagère, en arpentage, en sciences de l'environnement, en gestion de projet et en économie de projet en Amérique du Nord et dans le monde. La société compte cinq unités d'exploitation : Bâtiments, Énergie et ressources, Services environnementaux, Infrastructure et Eau. Les produits des activités ordinaires proviennent surtout d'ententes de rémunération à l'acte conclues avec des clients. La ventilation des produits des activités ordinaires par région géographique et par service est présentée à la note 34. Les acquisitions ont augmenté les produits différés de 7,5 \$ (3,1 \$ en 2022) et n'ont eu aucune incidence sur les actifs sur contrat (note 7).

Les produits des activités ordinaires comptabilisés en 2023 et inclus dans les produits différés au 1^{er} janvier 2023 s'élevaient à 288,0 \$ (264,8 \$ en 2022). Les produits comptabilisés en 2023 au titre des obligations de prestation remplies (ou remplies partiellement) au cours d'exercices antérieurs ont représenté moins de 1 % (moins de 1 % en 2022) des produits des activités ordinaires bruts de la société.

Obligations de prestation restantes (carnet de commandes)

Le montant total des produits estimatifs liés aux obligations de prestation non satisfaites (ou partiellement non satisfaites) au 31 décembre 2023 était de 6 305,9 \$ (5 901,7 \$ en 2022). Ce montant comprend tous les contrats conclus avec des clients, mais exclut la contrepartie variable qui n'est pas hautement probable. La société prévoit comptabiliser environ 73 % (73 % en 2022) de ces produits à mesure que les contrats seront achevés au cours des 18 prochains mois, le reste étant comptabilisé par la suite.

Notes annexes

En millions de dollars canadiens,
sauf le nombre d'actions et
les données par action
31 décembre 2023

29. Charges de personnel

	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2023 \$	2022 \$
Salaires et avantages sociaux		3 654,6	3 243,2
Charges de retraite		108,0	93,5
Rémunération à base d'actions, montant net	22	60,1	26,0
Total des charges du personnel		3 822,7	3 362,7
Coûts de main-d'œuvre directs		2 321,5	2 039,9
Coûts de main-d'œuvre indirects		1 501,2	1 322,8
Total des charges du personnel		3 822,7	3 362,7

Les coûts de main-d'œuvre directs comprennent les salaires et les avantages sociaux connexes (y compris les charges de retraite) pour les heures de main-d'œuvre directement associées à l'achèvement des projets. Les primes, la rémunération à base d'actions, les indemnités de départ, les salaires et les avantages sociaux connexes (y compris les charges de retraite) pour les heures de travail non directement associées à l'achèvement des projets sont inclus dans les coûts de main-d'œuvre indirects. Les coûts de main-d'œuvre indirects sont pris en compte dans les charges administratives et de marketing aux états consolidés du résultat net. Les charges de retraite comprennent un montant de 108,3 \$ (91,6 \$ en 2022) lié aux régimes à cotisations définies.

30. Autres produits

	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2023 \$	2022 \$
Profit réalisé sur les titres de capitaux propres		(0,6)	(15,6)
(Profit latent) perte latente sur les titres de capitaux propres	14	(10,5)	18,0
Profit à la cession d'une immobilisation incorporelle		—	(5,6)
Perte de change		7,2	3,4
Perte de valeur (reprise) nette des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations corporelles	10,11	0,3	(5,5)
Autres		(1,3)	(1,7)
Total des autres produits		(4,9)	(7,0)

31. Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

Le nombre d'actions de base en circulation et d'actions ordinaires diluées, calculé sur une base moyenne pondérée, est le suivant :

	31 décembre 2023 Nbre	31 décembre 2022 Nbre
Actions de base en circulation	111 228 491	110 936 481
Options sur actions	—	133 295
Actions diluées	111 228 491	111 069 776

Aux 31 décembre 2023 et 2022, aucune option n'était antidilutive.

32. Renseignements sur les flux de trésorerie

Le rapprochement des passifs découlant des activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présente comme suit :

	Billets de premier rang non garantis \$	Facilité de crédit renouvelable et emprunt à terme \$	Effets à payer \$	Obligations de financement de logiciels \$	Obligations locatives \$	Total \$
31 décembre 2021	298,2	851,2	64,7	31,0	668,9	1 914,0
Tableau des flux de trésorerie						
Produit (remboursements), montant net	—	(22,6)	(43,1)	(17,2)	(153,7)	(236,6)
Variations sans effet sur la trésorerie						
Change	—	12,1	0,3	1,1	15,9	29,4
Ajouts et modifications	—	(1,2)	40,6	19,3	89,9	148,6
Autres	0,4	0,7	(0,1)	0,4	0,4	1,8
31 décembre 2022	298,6	840,2	62,4	34,6	621,4	1 857,2
Tableau des flux de trésorerie						
Produit (remboursements), montant net	250,0	(355,2)	(27,8)	(24,6)	(125,0)	(282,6)
Coûts de transaction	(1,2)	—	—	—	—	(1,2)
Variations sans effet sur la trésorerie						
Change	—	1,7	0,4	(0,2)	(6,0)	(4,1)
Ajouts et modifications	—	—	50,6	0,6	85,7	136,9
Autres	0,2	1,0	(2,8)	0,5	3,0	1,9
31 décembre 2023	547,6	487,7	82,8	10,9	579,1	1 708,1

	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Renseignements supplémentaires		
Impôt versé, moins les recouvrements	143,6	91,2
Intérêts payés, moins les sommes reçues	83,5	61,1

Montants au titre des contrats de location comptabilisés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023 \$	2022 \$
Paiements en trésorerie au titre de la composante intérêts des obligations locatives	24,6	22,5
Paiements en trésorerie au titre de contrats de location non inclus dans l'évaluation des obligations locatives	47,5	40,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	72,1	62,6
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	125,0	153,7
Total des flux de trésorerie liés aux contrats de location	197,1	216,3

33. Information relative aux parties liées

Au 31 décembre 2023, la société détenait des filiales et des entités structurées qu'elle contrôlait et qui sont prises en compte dans ses états financiers consolidés. La société conclut également des transactions avec des parties liées par l'intermédiaire d'un certain nombre de coentreprises, d'entreprises associées et d'entreprises communes. Ces transactions consistent à fournir ou à recevoir des services conclus dans le cours normal des activités.

Le tableau suivant présente les entités les plus importantes dans lesquelles la société détient 100 % des titres avec droit de vote et des titres temporairement inaccessibles.

Nom	Territoire de constitution
Cardno Consulting, LLC	Delaware, États-Unis
International Insurance Group Inc.	Barbade
Mustang Acquisition Holdings Inc.	Delaware, États-Unis
Stantec Australia Holdings No.1 Pty Ltd	Australie
Stantec Australia Pty Ltd.	Australie
Stantec Consulting Caribbean Ltd.	Barbade
Stantec Consulting International LLC	Arizona, États-Unis
Stantec Consulting International Ltd.	Canada
Stantec Consulting Ltd. / Stantec Experts-conseils Itée	Canada
Stantec Consulting Michigan Inc.	Michigan, États-Unis
Stantec Consulting Services Inc.	New York, États-Unis
Stantec Delaware V LLC	Delaware, États-Unis
Stantec Delaware VI LLC	Delaware, États-Unis
Stantec Global Capital Limited	Royaume-Uni
Stantec Holding (2017) Limited	Royaume-Uni
Stantec Holdings GP ULC	Canada
Stantec Holdings LP	Canada
Stantec Holdings ULC	Canada
Stantec International Consulting, Inc.	Delaware, États-Unis
Stantec New Zealand	Nouvelle-Zélande
Stantec Technology International Inc.	Delaware, États-Unis
Stantec US Insurance Group, Inc.	Arizona, États-Unis
Stantec UK Limited	Royaume-Uni

Il n'existe aucune restriction importante quant à la capacité de la société d'accéder aux actifs ou de les utiliser ou de régler les passifs de ses filiales. Les états financiers de toutes les filiales sont préparés à la même date de clôture que ceux de la société.

Entités structurées

Au 31 décembre 2023, la société avait conclu des conventions de gestion avec plusieurs entités visant la prestation de divers services, notamment en matière d'architecture, d'ingénierie, de planification et de gestion de projets. Ces entités ont été conçues de manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour déterminer qui contrôle l'entité. Chaque entité a conclu une convention de gestion qui confère à la société le contrôle sur les activités pertinentes de l'entité lorsqu'il a été déterminé que la société est exposée à des rendements variables de l'entité et qu'elle peut exercer son pouvoir pour influencer sur ces rendements variables. La société reçoit des honoraires de gestion qui correspondent généralement au résultat net des entités et a une obligation à l'égard des passifs et des pertes des entités. Compte tenu de ces faits et circonstances, la direction a déterminé que la société contrôle ces entités et qu'elles sont consolidées dans les états financiers consolidés de la société. La société n'a aucune entité structurée non consolidée importante.

Les entités structurées les plus importantes qui sont consolidées dans les états financiers de la société sont énumérées ci-après.

Nom	Territoire de constitution
Stantec Architecture Inc.	Caroline du Nord, États-Unis
Stantec Architecture Ltd.	Canada
Stantec Geomatics Ltd.	Canada
Stantec International Inc.	Pennsylvanie, États-Unis

Entreprises communes

La société a également exercé ses activités par l'intermédiaire des entreprises communes importantes suivantes :

Nom	Participation	Territoire
Starr II, une coentreprise	47 %	États-Unis
WSM Pacific SIOP, une coentreprise	32 %	États-Unis
Better Together, une coentreprise	10 %	Australie

Coentreprises

La société conclut des transactions par l'intermédiaire de ses participations dans des coentreprises. Le tableau suivant présente le montant total en dollars des transactions conclues avec des parties liées.

	Exercice clos le 31 décembre 2023			Exercice clos le 31 décembre 2022		
	Ventes à des parties liées \$	Distributions versées \$	Montants à recevoir des parties liées \$	Ventes à des parties liées \$	Distributions versées \$	Montants à recevoir des parties liées \$
Coentreprises	96,3	0,8	16,7	69,1	2,1	12,6

Rémunération des principaux membres de la direction et administrateurs de la société

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023 \$	2022 \$
Salaires et autres avantages à court terme	15,5	13,9
Jetons de présence	0,7	0,7
Rémunération à base d'actions	36,8	9,0
Rémunération totale	53,0	23,6

Les principaux membres de la direction de la société pour 2023 et 2022 comprennent son chef de la direction, ses chefs de l'exploitation, son chef des finances, son chef de la pratique et des projets, son chef, Croissance et innovation, et ses vice-présidents directeurs. Les montants indiqués dans le tableau sont les montants comptabilisés à titre de charge liée aux principaux membres de la direction et administrateurs au cours de l'exercice. La rémunération à base d'actions comprend l'ajustement de la juste valeur pour l'exercice.

34. Information sectorielle

La société offre des services professionnels complets dans le domaine des infrastructures et des installations en Amérique du Nord et à l'échelle internationale. Elle tient compte de la manière dont elle est structurée, y compris des régions, dans l'identification des secteurs à présenter. Les secteurs opérationnels de la société sont définis comme les composantes de la société pour lesquelles il existe des informations financières distinctes qui sont évaluées régulièrement par le principal décideur opérationnel aux fins de la prise de décisions en matière de répartition des ressources et d'évaluation du rendement. Le principal décideur opérationnel est le chef de la direction de la société, et les secteurs opérationnels de la société sont fondés sur les régions où celle-ci exerce ses activités.

La société compte trois secteurs opérationnels, soit Canada, États-Unis et International. Ces secteurs à présenter fournissent des services de conseil professionnel en ingénierie, architecture, design d'intérieur, architecture paysagère, arpentage, sciences de l'environnement, gestion de projet et services économiques de projet dans le domaine des infrastructures et des installations.

Le rendement sectoriel est évalué par le chef de la direction en fonction de la marge du projet et est évalué conformément à la marge du projet dans les états financiers consolidés. Les rapprochements de la marge du projet et du résultat net avant impôt et activités abandonnées sont inclus dans les états consolidés du résultat net.

La société a révisé les informations sur les secteurs opérationnels présentées dans les tableaux ci-après et a exclu le total des produits bruts et les produits intersectoriels, afin que leur présentation corresponde mieux à celle des renseignements utilisés par le principal décideur opérationnel pour évaluer le rendement sectoriel. Les produits intersectoriels nets sont attribués en fonction de la main-d'œuvre directe.

Secteurs à présenter

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023			
	Canada \$	États-Unis \$	Activités mondiales \$	Chiffres consolidés \$
Produits des activités ordinaires bruts tirés de clients externes	1 426,5	3 634,5	1 418,6	6 479,6
Moins les frais liés aux sous-conseillers et autres coûts directs et les attributions de produits intersectoriels	180,2	950,4	282,8	1 413,4
Total des produits des activités ordinaires nets	1 246,3	2 684,1	1 135,8	5 066,2
Marge brute	667,4	1 475,1	602,2	2 744,7

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022			
	Canada \$	États-Unis \$	Activités mondiales \$	Chiffres consolidés \$
Produits des activités ordinaires bruts tirés de clients externes	1 337,0	3 056,6	1 283,6	5 677,2
Moins les frais liés aux sous-conseillers et autres coûts directs et les attributions de produits intersectoriels	186,2	790,0	243,8	1 220,0
Total des produits des activités ordinaires nets	1 150,8	2 266,6	1 039,8	4 457,2
Marge brute	611,0	1 254,1	552,2	2 417,3

Les tableaux suivants présentent la ventilation des actifs non courants par zone géographique et des produits des activités ordinaires par zone géographique et services.

Informations géographiques	Actifs non courants		Produits des activités ordinaires bruts	
	31 décembre	31 décembre	Exercices clos les 31 décembre	
	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$
Canada	606,7	618,4	1 426,5	1 337,0
États-Unis	1 985,3	1 982,0	3 634,5	3 056,6
Royaume-Uni (révisé)	205,4	202,2	411,6	348,1
Australie	398,2	421,2	453,3	459,3
Autres régions géographiques (révisé)	164,5	164,1	553,7	476,2
	3 360,1	3 387,9	6 479,6	5 677,2

Les actifs non courants comprennent les immobilisations corporelles, les actifs loués, le goodwill et les immobilisations incorporelles. Les informations géographiques sont attribuées aux pays en fonction de l'emplacement des actifs.

Les produits des activités ordinaires bruts sont attribués aux pays en fonction de l'emplacement du projet.

Pour l'exercice 2022, certains projets d'un montant de 61,2 \$ inclus au poste « Royaume-Uni » ont été reclassés au poste « Autres régions géographiques », ce qui a fait passer les produits des activités ordinaires bruts du Royaume-Uni de 409,3 \$ à 348,1 \$ et les produits des activités ordinaires bruts des autres régions géographiques de 415,0 \$ à 476,2 \$.

Produits des activités ordinaires bruts par services	Exercices clos les 31 décembre	
	2023 \$	2022 \$
Infrastructure	1 723,7	1 597,6
Services environnementaux	1 410,6	1 250,9
Eau	1 368,9	1 137,2
Bâtiments	1 232,6	1 027,7
Énergie et ressources	743,8	663,8
Total des produits des activités ordinaires bruts tirés de clients externes	6 479,6	5 677,2

Clients

La société compte un grand nombre de clients dans divers secteurs d'activité et secteurs de l'économie. Aucun client n'excède 10 % des produits des activités ordinaires bruts de la société.

35. Crédits d'impôt à l'investissement

Les crédits d'impôt à l'investissement, qui découlent des activités de recherche scientifique et de développement expérimental admissibles en vertu des lois fiscales en vigueur, sont comptabilisés en diminution des charges administratives et de marketing lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. En 2023, des crédits d'impôt à l'investissement de 14,5 \$ (9,9 \$ en 2022) ont été comptabilisés.

36. Événements postérieurs à la date de clôture

Acquisitions

Le 8 janvier 2024, la société a acquis la totalité des actions de ZETCON Ingenieure GmbH (ZETCON), une société d'ingénierie de 645 employés établie à Bochum, en Allemagne, et comptant treize bureaux qui couvrent toutes les grandes régions métropolitaines allemandes, un bureau en Autriche et plusieurs petits bureaux de projet. ZETCON offre d'importants services de planification d'infrastructure, d'inspection, de gestion de projets et de gestion de la construction. Cette acquisition renforce les activités du secteur Infrastructure du groupe mondial d'UGT.

Le 9 février 2024, la société a acquis la totalité des actions de Morrison Hershfield Group Inc. (Morrison Hershfield), une société d'ingénierie et de gestion de 1 150 employés établie à Markham, en Ontario (Canada), et comptant 22 bureaux en Amérique du Nord et un bureau en Inde. Cette société est très respectée dans les secteurs du transport, des bâtiments et des services environnementaux. Cette acquisition renforce les activités des secteurs Infrastructure, Bâtiments et Services environnementaux des UGT au Canada et aux États-Unis.

La contrepartie totale pour ces acquisitions s'est élevée à 522,9 \$.

Dividendes

Le 28 février 2024, la société a déclaré un dividende de 0,21 \$ par action, payable le 15 avril 2024 aux actionnaires inscrits le 28 mars 2024.